

Profil de durabilité dans quelques destinations touristiques méditerranéennes



La destination Jerba en Tunisie

Jean Mohamed Medhi CHAPOUTOT
Rapport final

Cette étude est financée par le fonds fiduciaire de la FEMIP. Ce fonds, créé en 2004 et financé - jusqu'à ce jour- par 15 Etats Membres de l'UE et par la Commission européenne, a pour objectif d'aider au développement du secteur privé par le financement d'études et de mesures d'assistance technique et la provision de fonds propres.



Cette étude a bénéficié également du soutien de :



Les analyses et conclusions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la Banque Européenne d'Investissement, de l'Agencia Española de Cooperación para el Desarrollo et de l'Agence Française de Développement.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES	3
I. LA DESTINATION JERBA EN TUNISIE	5
1. Situation de la destination	6
1.1. Les limites administratives	6
1.2. La zone touristique étudiée	7
2. Présentation de la zone touristique étudiée	8
2.1. Confort climatique.....	8
2.2. Paysage.....	9
2.3. Patrimoine	10
2.4. Accessibilité	11
3. Contextes propices au développement du tourisme	13
3.1. International.....	13
3.2. National	13
II. LE TOURISME : FORCE ET ACTIVITE MOTRICES	14
1. Occupation du sol, utilisation de l'espace	14
1.1. Composante foncière	14
1.2. Composante hôtelière	14
1.3. Équipements et infrastructures	15
2. Offre en tourisme	15
2.1. Capacité d'hébergement.....	15
2.2. Équipements touristiques.....	19
2.3. Autres types d'équipements	24
3. Résultats.....	27
3.1. Nuitées.....	27
3.2. Taux d'occupation	30
3.3. Durée de séjour.....	31
III. LES PERFORMANCES	33
1. Recettes	33
2. Emplois	36
2.1. Emplois directs.....	36
2.2. Emplois indirects	36
3. Environnement.....	37
3.1. Eau	37
3.2. Énergie.....	40
3.3. Déchets.....	41
IV. IMPACT DU TOURISME SUR LA DESTINATION.....	44
1. Impacts économiques	44
1.1. Équipements.....	45
1.2. Services.....	45
1.3. Investissements	45
2. Impacts du tourisme sur la société	46
2.1. Démographie	46
2.2. Flux migratoires	47
2.3. Modes de vie.....	48
3. Impacts environnementaux du tourisme	50
3.1. Littoral	50
3.2. Utilisation des sols	51
3.3. Biodiversité	53

V. MESURES POLITIQUES	54
1. Aides de l'État au secteur du tourisme	54
2. Environnement.....	55
3. Financement.....	56
VI. ANALYSE DU SYSTÈME TOURISTIQUE.....	57
1. Les produits	57
1.1. Hôtellerie.....	57
1.2. Tourisme.....	57
2. Commercialisation.....	58
2.1. La saisonnalité.....	59
2.2. Les comportements.....	59
3. Crises	59
3.1. Crise conjoncturelle.....	59
3.2. Crise structurelle	59
4. Cycle de vie	60
4.1. NTIC.....	60
4.2. Innovation	60
5. Destination - Régionalisation.....	60
5.1. Différenciation	61
5.2. Identification	61
5.3. Stratégie de marketing.....	61
CONCLUSION	61
BIBLIOGRAPHIE.....	62
TABLE DES ILLUSTRATIONS	64

Liste des sigles et abréviations utilisés

AFT :	Agence foncière touristique
AIP :	Actions immatérielles prioritaires
AMVPPC :	Agence de mise en valeur du patrimoine et de la promotion culturelle
ANGED :	Agence nationale de gestion des déchets
APAL :	Agence de protection et d'aménagement du littoral
ANME :	Agence nationale de la maîtrise de l'énergie
ANPE :	Agence nationale de protection de l'environnement
ASD :	Association de sauvegarde de Djerba
ATPNE :	Association tunisienne pour la protection de la nature et de l'environnement
BCT :	Banque centrale de Tunisie
BOT :	Build Operate and Transfer
BTP :	Brevet de technicien professionnel
CITET :	Centre international des techniques de l'environnement de Tunis
COS :	Coefficient d'occupation du sol
CUF :	Coefficient d'utilisation foncière
DGEQV :	Direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie
DMN :	Débit minimum nocturne
DPM :	Domaine public maritime
D TN :	Dinar tunisien
ENA :	École nationale d'administration
FCT :	Fonds de compétitivité touristique
FPZT :	Fonds de protection des zones touristique
FTH :	Fédération tunisienne de l'hôtellerie
GIEC :	Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat
IAT :	Indice de l'ambiance thermique
IE :	Indice d'ensoleillement
INS :	Institut national des statistiques
IP :	Indice d'ambiance thermique
IPCT :	Indice potentiel climato-touristique
IPCTJ :	Indice potentiel climato-touristique journalier
IV :	Indice du vent
MEAT :	Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire
MEDD :	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
NC :	(Hôtel) non classé
NR :	Non Résidents

NT :	Norme tunisienne
NTIC :	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
ONAS :	Office national de l'assainissement
ONEQ :	Observatoire national de l'emploi et des qualifications
ONTT :	Office national du tourisme tunisien
PAT :	Plan d'aménagement touristique
PMNH :	Programme de mise à niveau des hôtels
PNUP :	Programme national des parcs urbains
PRONAGDES :	Programme national de gestion des déchets solides
R :	Résidents
SDA :	Schéma directeur d'aménagement
SONEDE :	Société nationale d'exploitation, de distribution et distribution de l'eau
STEG :	Société tunisienne d'électricité et de gaz
TEP :	Tonne équivalent charbon
VV :	Village de vacances

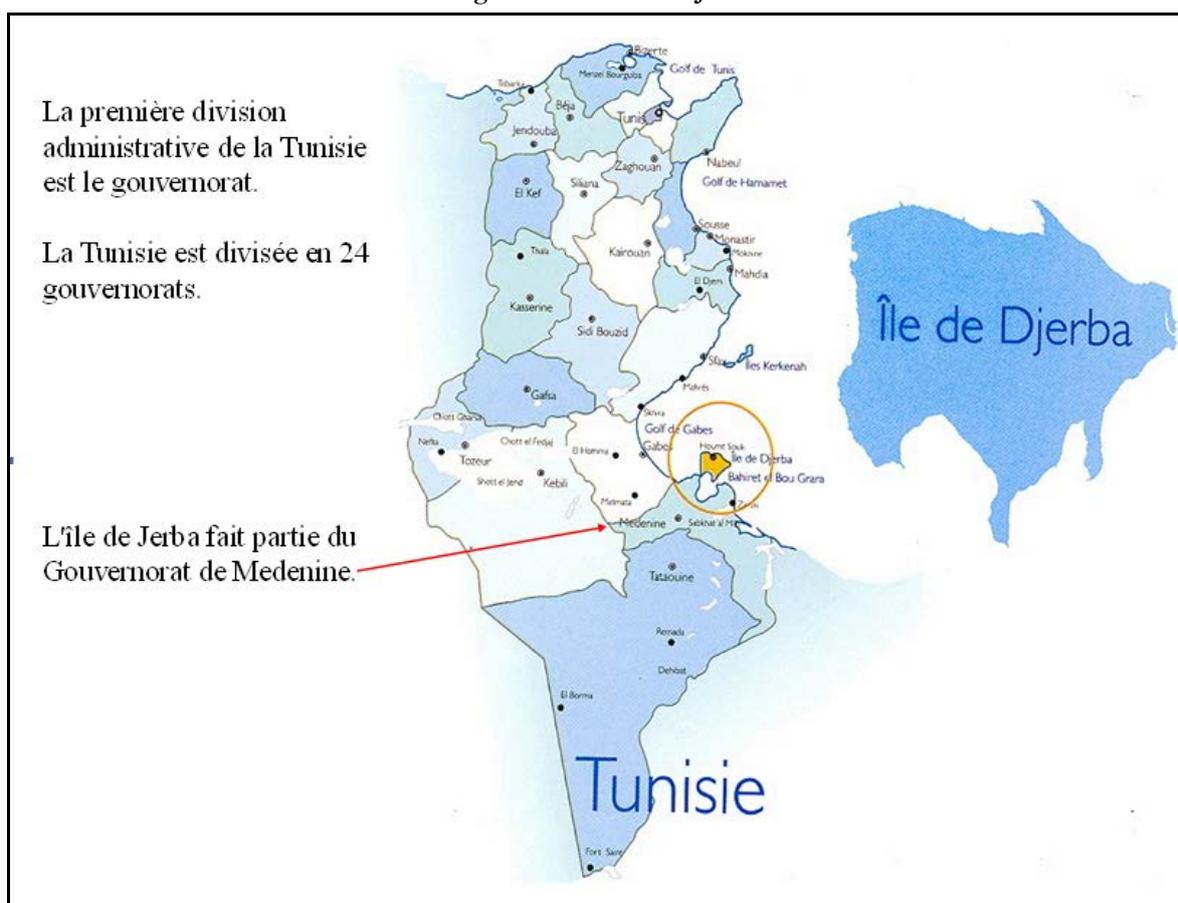
Pendant longtemps et encore aujourd'hui à un degré moindre, les décisions en matière de développement du tourisme sont prises à l'échelon d'un département ministériel ; les « pouvoirs locaux » ne font qu'entériner les mesures décidées par l'État. Le développement, synonyme de modernisation, n'est que le fait du pouvoir central ; « *le national a défini le local* » (Badauel, 1995).

Certes, en vertu de la régionalisation, les gouverneurs disposent d'un rôle accru depuis 1988. Le gouverneur établit la relation entre centre et périphérie. Mais, il s'agit plus d'une volonté de déconcentration, qui répond à un désir d'allégement des procédures en vue d'une mise en œuvre plus rapide des décisions prises, que d'une réelle décentralisation.

I. La destination Jerba en Tunisie

Malgré son insularité, Jerba (139 544 habitants en 2004) (Bourgou et Kassah, 2008) s'inscrit bien dans le découpage administratif de la Tunisie (Kasmi, 1993)¹. Elle relève du **Gouvernorat de Médenine**, créé dès l'indépendance en 1956, qui couvre une superficie de 8 588 km² et compte une population d'environ 450 000 habitants. La ville de Médenine est le siège du gouvernorat qui compte neuf délégations. Pendant longtemps, l'île de Jerba ne formait qu'une seule délégation, celle de Houmt Souk. Actuellement, l'île comprend trois délégations : **Ajim, Houmt Souk et Midoun** qui sont également le **siège de trois municipalités**.

Figure 1 : La Tunisie et Jerba



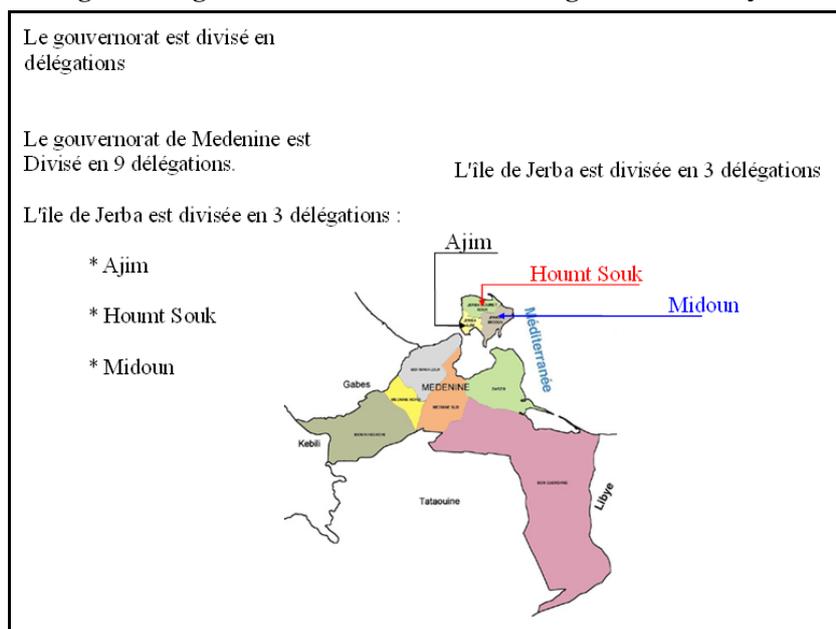
¹ Décret n°96-543 du 1 avril 1996 portant sur le découpage du territoire national en 24 gouvernorats, qui est la plus grande division administrative du territoire national. La délégation, qui est la principale division territoriale d'un gouvernorat, porte généralement le nom de son siège (ville chef-lieu). La commune, soumise à la loi municipale, est formée d'un ou de plusieurs secteurs urbains.

1. Situation de la destination

1.1. Les limites administratives

- La ville de Houmt Souk est la « capitale » de l'île et compte 64 892 habitants. D'une superficie totale de 176,54 km², la commune de Houmt Souk comprend 4 circonscriptions municipales.
- La ville de Midoun (194,38 km²) constitue le centre le plus proche des activités touristiques et compte 50 459 habitants.
- La commune d'Ajim (118,56 km²), plus en retrait par rapport à la dynamique touristique, compte 13 950 habitants.

Figure 2 : Le gouvernorat de Médenine et les délégations de l'île de Jerba



Ce sont les communes de Houmt Souk et Midoun, qui retiendront notre attention dans ce rapport.

Tableau 1 : Caractéristiques des communes étudiées

Communes	Superficie - km ²	Population - 2004	Pop. Estimation 2009
Houmt Souk	176,93	64 892	72 200
Midoun	194,38	50 459	58 650
TOTAL	371,31	115 351	130 850

L'estimation de la population en 2009, telle que présentée dans le Tableau 2 a été calculée sur la base du taux d'accroissement de 1994 à 2004, soit 2,16 %/an pour la commune de Houmt Souk et de 3,05 %/an pour la commune de Midoun.

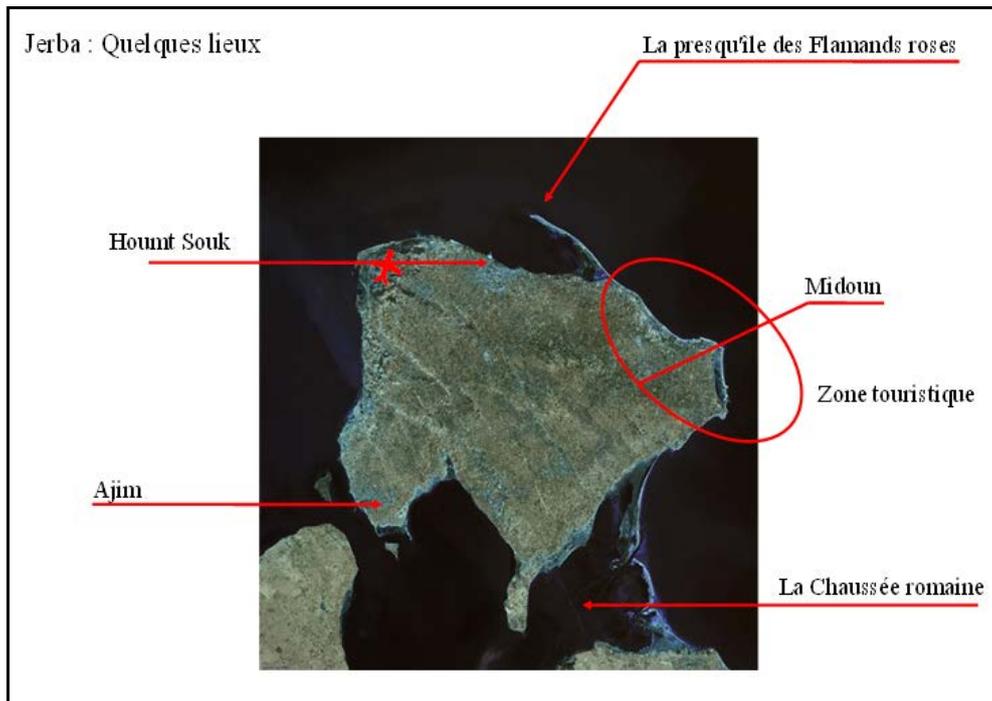
L'étude porte sur deux communes qui englobent plus de 99 % de la totalité de l'activité touristique de l'île de Jerba : Houmt Souk et Midoun.

La superficie totale prise en compte dans l'étude est de **371,31 km²**.

La population totale prise en compte dans l'étude est de **130 850 habitants**.

Sachant que plus de 99 % des activités touristiques sont concentrées sur les territoires de Houmt Souk et de Midoun, les données chiffrées sont généralisées à la destination « Jerba ». Néanmoins, lorsque certaines données ne sont pas disponibles, les données sont estimées à partir de la zone « Jerba-Zarzis » ; cette indication « Jerba-Zarzis » sera spécifiée dans le texte.

Figure 3 : L'île de Jerba vue du ciel – Quelques repères



1.2. La zone touristique étudiée

À la veille de l'élaboration du plan d'aménagement touristique (Italconsult, 1975), l'espace hôtelier était déjà exploité dans sa partie la plus intéressante, à savoir la plage, de la zone comprise de Aghir à l'hôtel « Ulysse ». 16 établissements hôteliers, totalisant 7 644 lits, y occupaient 140,95 hectares.

Ce premier développement a entraîné une grande diversité d'initiatives qui ont abouti à l'installation d'équipements et d'infrastructures réalisés sans aucune référence à un cadre organisé de l'espace. Il en a résulté une « mal littoralisation » (Chapoutot, 1990), un éparpillement des hôtels le long du littoral et une privatisation du front de mer.

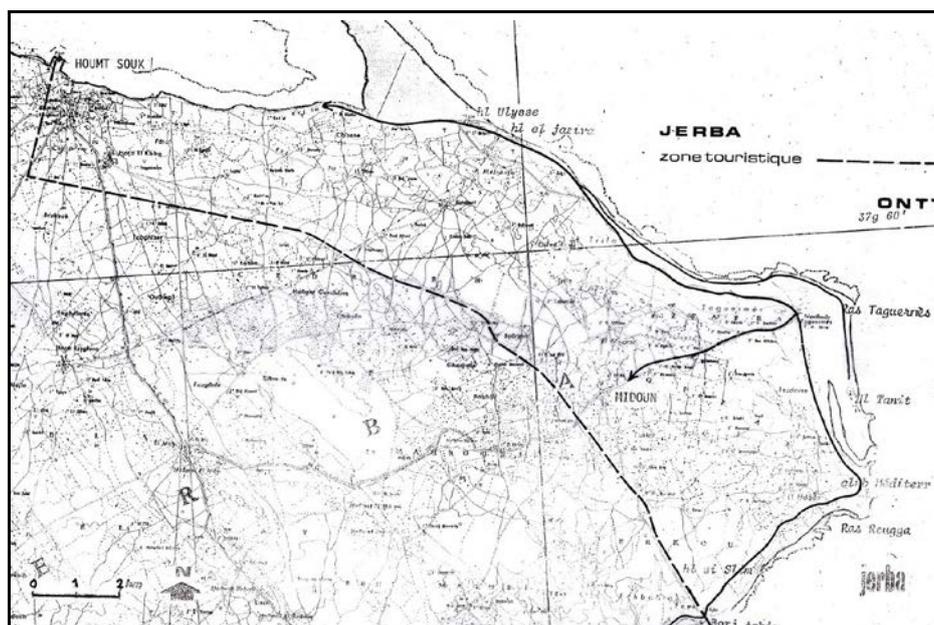
Une réflexion, relative à la stratégie de développement touristique, a porté sur **la délimitation du site touristique à Jerba**, l'évaluation des potentialités de ce site, son intégration dans l'environnement et les possibilités d'équipement en réseaux d'infrastructure aux limites de ce site. Cette réflexion a abouti à l'option d'un **développement prioritaire dans une zone territoriale décrétée « zone touristique »** (Chapoutot, 1994).

Articulations entre les limites administratives et les limites de la zone touristique

Les limites telles que définies ci-dessus montrent bien les difficultés à analyser les influences du tourisme sur l'espace communal. En effet, la zone touristique, qui va accaparer l'ensemble des avantages fiscaux, financiers et de divers types, est placée en situation particulièrement favorable par rapport à l'espace communal et surtout par rapport à l'île dans son ensemble.

Par ailleurs, chacune des communes, Houmt Souk et Midoun, aura tendance à se doter du maximum d'équipement attractif pour son propre développement, ce qui générera des impacts négatifs. **Ainsi, le besoin d'une organisation intercommunale est nécessaire.**

Figure 4 : Délimitation de la zone touristique - Jerba



2. Présentation de la zone touristique étudiée

2.1. Confort climatique

Même si le climat favorise les régions réceptrices bien ensoleillées (Hénia et Alouane, 1999), ce n'est pas le seul élément d'attrait touristique. Le présent rapport n'a donc pas vocation à apporter des connaissances sur le climat de Jerba : il vise à définir le confort climatique et l'ambiance thermique qui sont primordiaux pour le tourisme en Méditerranée.

Pour le tourisme, l'analyse de la notion d'ambiance thermique est donc préférable à l'étude du climat. Cette notion combine le confort thermique et l'absence de phénomènes atmosphériques qui risquent de gêner les activités de plein air. L'IAT est essentiel pour la bonne compréhension du confort climatique. A cela, s'ajoute l'IPCTJ².

- La fréquence du type d'ambiance thermique est de 76 % des jours de l'année ;
- En hiver, 87 % des jours sont confortables et très confortables ;
- Au printemps, 96 % le sont ;
- En été, 41 % le sont. Cette différence est due aux températures ; il s'agit d'une ambiance balnéaire refuge. C'est ce que cherche les touristes à travers le produit balnéaire ;
- En automne, 78 % le sont.

Jerba présente donc des conditions optimales de confort balnéo-héliotropique.

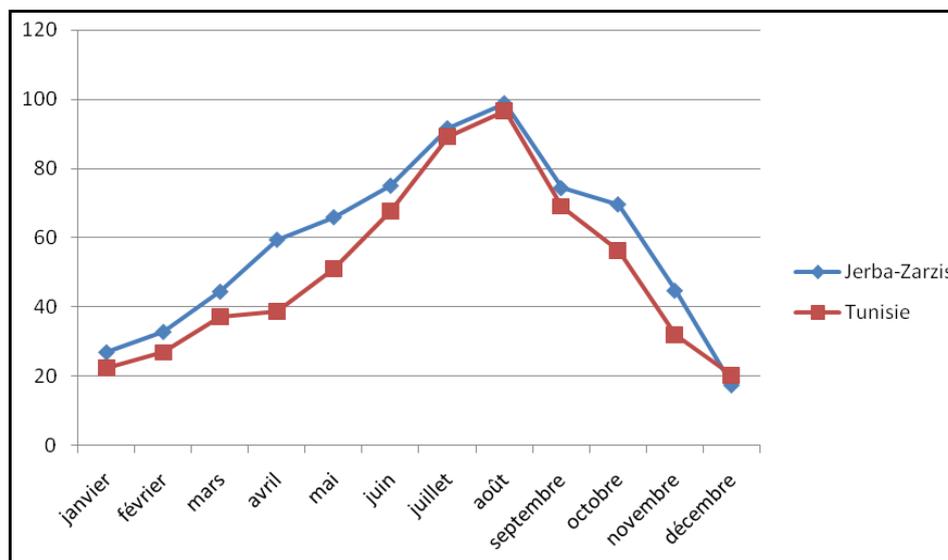
- Les moyennes annuelles de la température sont élevées, de l'ordre de 20°C ; les températures extrêmes maximales au mois d'août sont de l'ordre de 35°C. Mais la brise de mer, qui souffle pendant la période chaude, a un effet rafraichissant. Par contre, les vents sahariens, le sirocco, ramènent des masses d'air chaud et sec ;
- La moyenne annuelle du nombre d'heures d'ensoleillement, qui constitue l'une des principales attractions, est de 3 200 heures.

² IPCTJ = IAT + IP = IV + IE.

« A Sfax l'hiver vous aura quitté. A Gabès vous trouverez le printemps. A Tozeur l'été, à Jerba vous découvrirez la cinquième saison » (Grevin, 1937).

Jerba est donc une destination attractive pour le tourisme, d'avril à novembre, et ce d'un point de vue climatique. Les conditions climatiques sont favorables au « tourisme toute l'année » ; il y a lieu de noter l'influence des périodes de congés et de vacances scolaires sur la saisonnalité de la destination.

Figure 5 : Comparaison des taux d'occupation mensuels – Tunisie / Jerba-Zarzis, en 2008



La Figure 5 ci-dessus montre bien l'effet de saisonnalité (nette pointe estivale) malgré un étalement de la saison touristique plus important à Jerba-Zarzis où les taux d'occupation mensuels sont meilleurs et mieux répartis sur les douze mois de l'année par rapport à l'ensemble de la destination « Tunisie ».

Conséquences des conditions climatiques

Les conditions climatiques ont certes favorisé la destination Jerba. Il serait néanmoins opportun, dans le cadre de l'élaboration d'un profil de durabilité, de connaître « l'avenir climatique de la destination » dont les impacts auront de multiples influences sur le paysage et la fréquentation touristique. Selon le GIEC, la Tunisie pourrait connaître une augmentation de la température de l'ordre de 2°C d'ici 2030 (scénario bas), alors que les précipitations devraient diminuer. Le changement climatique aura des impacts sur l'interface terre-mer (IHE, 2008). L'analyse des enregistrements marégraphiques indique bien une montée marine au cours du XX^e siècle et qui devrait se confirmer au cours du XXI^e siècle. Sans entrer dans l'étude des différents scénarios, **la vulnérabilité du littoral de Jerba est suffisamment grande pour que le futur du tourisme balnéaire soit posé, et ce dans le cadre de la durabilité.** L'aggravation de l'érosion côtière, avec un recul des plages, est une menace pour les infrastructures touristiques, même pour celles qui respectent la législation actuelle en matière de domaine public maritime (DPM).

2.2. Paysage

L'île de Jerba appartient à la partie méridionale des côtes tunisiennes dont elle est très proche : le détroit qui sépare la délégation d'Ajim de la presqu'île de Jorf sur le continent est de 2 km (Oueslati, 1993) ; l'île est reliée au continent par la « Chaussée romaine ». Sa superficie est de 514 km², sa longueur maximale est de 29 km et la largeur est du même ordre. Ses côtes représentent un périmètre de 125 km. La topographie de Jerba est dominée par un paysage de bas plateaux et de plaines côtières très basses. Le point culminant est à 53 m.

Sauf dans le détroit d'Ajim, la faiblesse topographique se retrouve dans le domaine sous-marin : les eaux marines sont peu profondes. La profondeur de la plate-forme, qui ceinture pratiquement toute l'île, est

presque toujours inférieure à 10 mètres, voire à 5 mètres dans la zone touristique. **L'agitation des eaux est donc faible et les vagues peu importantes sont favorables à l'activité touristique balnéaire.** Le Club Med, qui ouvre son premier village en 1950 aux Baléares, est à la recherche de sites vierges et, en janvier 1954, le fondateur du Club Med, Gérard Blitz, est séduit par l'île : il y a là-bas « **un emplacement sensationnel ; il n'y a ni eau, ni ombre, ni électricité, par contre, c'est la Polynésie à 5 heures de Paris et en aucun endroit en Méditerranée, il n'y a autant de poissons** ».

A Jerba, comme dans l'ensemble de la Tunisie, le littoral constitue un élément privilégié de l'aménagement touristique (Paskoff, 1994). Mais à la différence des autres régions où les multiples utilisations du littoral ont engendré un encombrement progressif, préjudiciable à l'ensemble de ses utilisateurs, **le littoral jerbien n'a pas été un espace convoité et soumis à de multiples pressions. L'espace, où le tourisme s'est implanté, était libre de toute activité et de toute présence humaine.**

Conséquences paysagères du tourisme

A Jerba, la géographie et l'histoire ont conjugué leur effort pour faire de cette île un paradis au charme indéfinissable (Tmarzizet, 1997) :

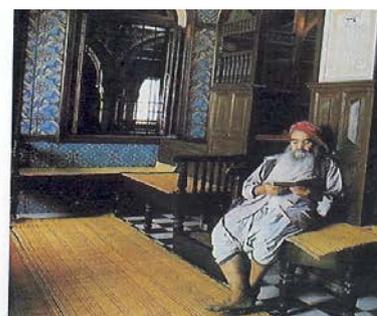
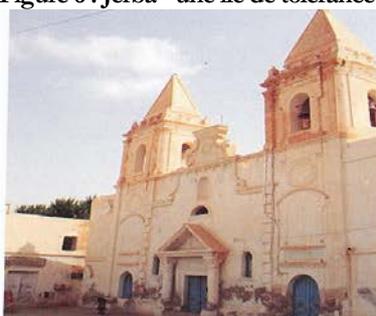
- **Charme pour le touriste des années 1950-1960 ?** C'est l'image du Club Med. A cette époque, le tourisme se définit comme un changement de cadre de vie, avec une dimension aventureuse, « **La sécurité en liberté** » (Chapoutot, 1990). Les littoraux de Jerba offrent, en effet, cette liberté sur des plages vides, 55m²/baigneur, sécurité à laquelle s'ajoutent des unités d'hébergement qui proposaient tout ce que le touriste demandait.
- **Charme pour le touriste d'aujourd'hui ?** C'est l'activité économique et humaine qui l'emporte. On pose le pied à l'aéroport international de Jerba, appréhendant le pire, une île bétonnée, aseptisée, défigurée par cinquante années de tourisme de masse. Mais elle apparaît comme un vaste jardin de palmiers et d'oliviers, telle que la découvrirent Ulysse et ses compagnons d'Odyssée... **Le tourisme intensif est resté cantonné au nord-est de l'île.**
- **Charme pour le Jerbien ?** Avant l'arrivée des touristes, la vie familiale était regroupée dans un espace fermé (Bourgou et Kassah, 2008). **Aujourd'hui, avec la disparition et l'éclatement de ce mode de vie, nous assistons à l'individualisation de l'habitat et à l'augmentation de la consommation.**

2.3. Patrimoine

Compte tenu de sa position en Méditerranée, Jerba a été pendant longtemps terre de convoitises et donc de conflits : tant la richesse et la diversité des sites, comme par exemple les cinq fortifications encore visibles, en témoignent (Ilatli, 1967).

Comptoir phénicien dans l'orbite de Carthage, réputée pour la qualité et la variété de ses produits, l'île de Jerba offrit une terre d'asile à une communauté juive dès le 4^{ème} siècle avant J.C. L'occupation romaine a laissé les vestiges de Meninx et la chaussée reliant l'île au continent. Son importance économique et stratégique se confirme sous les Arabes. L'île est intégrée à un mouvement religieux dont le rigorisme marque encore le caractère et le mode de vie des habitants. Jerba a subi les attaques successives des Normands et des Espagnols qui en firent leur base avant de passer sous la domination ottomane en 1610 (Ben Yagoub, 1986). **Jerba, est une île de tolérance où les trois religions du Livre, Islam, Christianisme et Judaïsme coexistent** (ASD, 1998).

Figure 6 : Jerba - une île de tolérance



Impact patrimonial

La profondeur du champ historique (El Cadi, 2007) donne une dimension identitaire à l'héritage laissé par les différentes civilisations. **Cet héritage ne doit plus être traité sous le seul l'angle de la conservation et être ensuite offert comme produit culturel. Le « tourisme culturel » (Smaoui, 2000) a permis une simple intégration des sites et musées dans la mobilité touristique-patrimoniale ; les résultats montrent bien l'absence d'intérêt des touristes face à cette stratégie. Aussi, sauvegarde, intégration et appropriation doivent être les préoccupations majeures de la mise en valeur du patrimoine, moteur de développement régional, et ce afin que les aspects économiques, socioculturels, éducatifs, urbanistiques, écologiques soient intégrés au produit touristique patrimonial, non comme un simple enrichissement du produit balnéaire, comme c'est le cas actuellement, mais comme un produit touristique à part entière (Jica, 2001).**

2.4. Accessibilité

L'île est très proche du continent par deux avancées : l'une à l'Ouest de Jorf, sur le continent, à Ajim, et l'autre à l'Est de Zarzis, sur le continent, à El Kantara. Jerba se considère de plus en plus comme une presqu'île plutôt que comme une île. Toutefois, les principaux flux de touristes arrivent à Jerba par avion.

- **La Chaussée romaine**

Elle relie Jerba au continent, du Sud de l'île à El Kantara jusqu'à la péninsule de Zarzis. Longue de 7,5 km, elle existe depuis l'époque punique mais c'est à l'époque romaine qu'elle est transformée en véritable voie de communication. Depuis 1973, elle a été élargie, d'environ 10 m, pour permettre aux canalisations d'eau potable d'arriver à l'île de Jerba.

- **Le bac entre Jorf et Ajim**

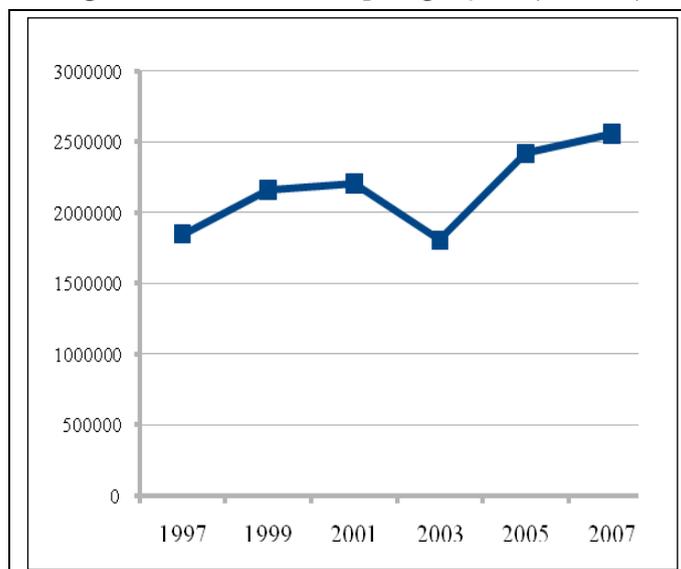
Pour les voyageurs venant du Nord, c'est le trajet le plus rapide. La traversée, d'environ 2,5 km, dure 15 minutes. Il y a un bac toutes les 15 minutes et ce, 24h/24h.

- **L'aéroport**

En Tunisie, les aéroports ont été réalisés dans toutes les zones touristiques ou à proximité des lieux d'hébergement vers lesquels les vacanciers sont transférés ; le transfert aéroport - hôtel ne devant en aucun cas dépasser 60 minutes.

En Tunisie, chaque touriste a besoin d'un lit et chaque lit a besoin d'un siège d'avion ; le développement du transport aérien a été pour beaucoup dans l'essor des destinations (Miossec, 1996).

Figure 7 : Évolution du trafic passagers Jerba (1997-2007)



Le trafic de vols affrétés non réguliers (charters) est prédominant à Jerba, 2^{ème} aéroport charter en Tunisie, après celui de Monastir.

Mis en exploitation en 1970, l'aéroport international de Jerba-Mellita est situé à 9 km à l'Ouest de Houmt Souk. Il occupe une superficie de 295 ha et a une capacité de 4 000 000 de passagers/an³. L'aérogare comprend 2 bâtiments de 73 000 m² et de 57 000 m². L'aéroport de Jerba possède toutes les commodités : un bureau d'information, un salon d'accueil, un salon VIP, des bureaux de change ouverts 24h/24 et quatre distributeurs automatiques de billets, un bureau de poste, des restaurants, des boutiques, des bars et un Duty Free.

Tableau 2 : Répartition du trafic aérien - 2007

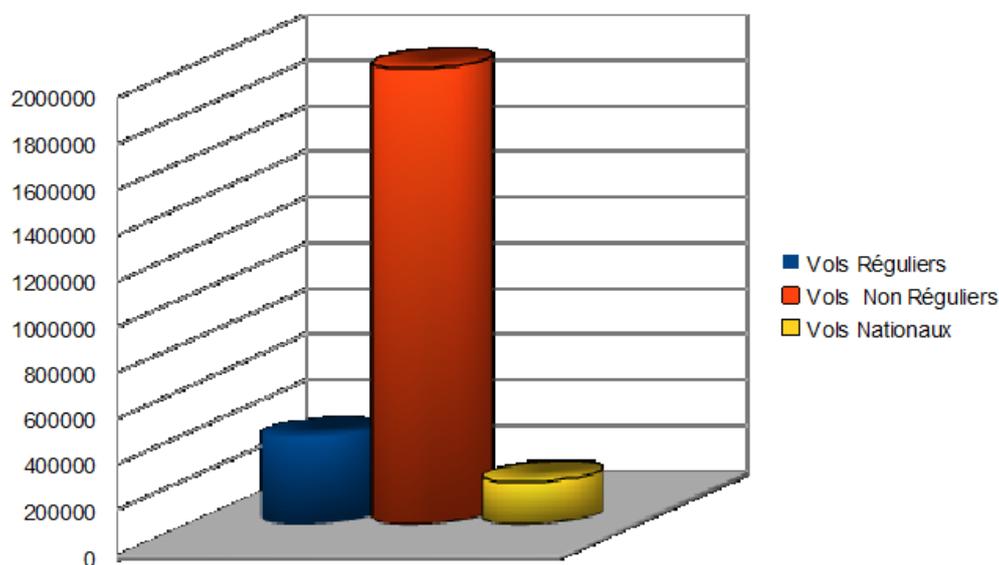
TRAFIC	INTERNATIONAL		NATIONAL	TOTAL
	REGULIER	NON REGULIER		
Mouvements d'avions				
JERBA	3 378	14 444	4 184	22 375
Total Tunisie	38 717	47 595	16 690	103 002
Passagers				
JERBA	379 259	1 991 563	184 375	2 555 197
Total Tunisie	3 968 481	6 518 762	509 484	10 996 727

En 1980, 15 compagnies charters et 5 compagnies régulières ont utilisé l'aéroport de Jerba-Mellita et en 2008, ce sont **42 compagnies charters** et **11 compagnies régulières** – mais ces dernières chartérisent en partie leurs avions.

En 2008, l'aéroport de Jerba-Mellita a desservi **118 villes en Europe** et 11 dans le monde arabe, dont 8 au Maghreb, ainsi que tous les autres aéroports de Tunisie.

Actuellement, 78 % des passagers voyagent sur des vols non réguliers. Cela ne signifie en aucun cas que les 22 % qui voyagent sur des vols réguliers sont des passagers à plein tarif. En réalité, la plupart de ces vols réguliers est en grande partie chartérisé.

Figure 8 : Jerba - Répartition des vols passagers par nature de trafic - 2007



³ L'aéroport de Jerba avait initialement une capacité de 500 000 passagers/an. Il a subi une première extension en 1992 qui a porté sa capacité à 1,5 millions de passagers. L'extension de 2007 a porté sa capacité à 4 millions passagers par an.

Conséquences de l'accessibilité

Le mode de transport aérien tel que pratiqué demande de grandes capacités hôtelières ; **plus le nombre de sièges augmente dans les avions, plus le nombre de lits augmente dans les hôtels**. Ainsi, la capacité moyenne en lits est passée de 225 lits par hôtel en 1988, à 267 lits en 1998 et à 285 lits en 2008. Ce type de commercialisation, pour lequel le transport et l'hébergement sont complètement rattachés, ne favorise pas la diversité des modes d'accueil, en particulier pour les types de modes d'hébergement chambres d'hôtes et encore moins pour les campings.

Par ailleurs, le transport aérien a un impact négatif sur le développement durable compte tenu des émissions de CO₂ qu'il génère.

3. Contextes propices au développement du tourisme

3.1. International

C'est ainsi que cela a commencé :

- Le Club Med s'installe à Jerba en 1954 sur un rêve, celui de la *Polynésie à cinq heures de Paris* : un concept fondé sur les valeurs de liberté et d'esprit pionnier ;
- Le tourisme est également le fruit d'une conjoncture internationale favorable. La saturation des zones touristiques européennes et la réduction progressive du poids du transport aérien dans le prix du forfait touristique ont favorisé le développement du tourisme en Tunisie en général et à Jerba en particulier.

Actuellement les liens sont tellement étroits que :

- En 2010, un TO étranger décide de façon unilatérale de retenir 5 % sur le montant des factures des mois d'août et septembre de ses fournisseurs hôteliers tunisiens parce que le trafic aérien est paralysé en Europe à cause de l'éruption du volcan islandais Eyjafjöll !
- Lorsqu'un TO étranger tombe en faillite, ce sont les hôteliers tunisiens qui en subissent les conséquences !

3.2. National

Après avoir été une opportunité, le tourisme a été un choix de développement. Au cours de la période 1961-1969, alors que l'État tunisien avait opté pour une économie collectiviste (Chapoutot, 1999), le tourisme, seule échappatoire au système des coopératives, a été un refuge pour les capitaux. Aujourd'hui, il est une réalité incontournable, et ce compte tenu des recettes qu'il procure et des emplois qu'il génère.

Conséquence des interactions entre le national et l'international

Grâce à ou à cause des recettes et des emplois directs et indirects dont la Tunisie a grandement besoin, le tourisme s'est fondu dans l'hôtellerie. La Tunisie, et Jerba en est un excellent exemple, est-elle une destination touristique ou propose-t-elle **un produit hôtelier de bord de mer** ?

II. Le tourisme : force et activité motrices

1. Occupation du sol, utilisation de l'espace

Le tourisme a une grande incidence dans les processus de transformation du territoire. Son rendement économique se fonde sur l'exploitation de l'espace, en tant que ressource, et sur la mise en valeur de son environnement, en tant que produit touristique.

1.1. Composante foncière

La notion de « zone touristique » englobe deux aspects : un aspect juridique (zone touristique décrétée) et un aspect territorial (pour bénéficier de l'aide de l'État, tout projet touristique doit obligatoirement s'inscrire dans cet espace décrété « zone touristique »). **Le décret n°73-162 du 5 avril 1973 fait de Jerba une « zone touristique ».**

1.2. Composante hôtelière

A l'intérieur de la zone touristique, un plan d'aménagement avec les règlements d'urbanisme y afférents a été établi. Les infrastructures ont été calibrées pour les besoins des touristes et des populations résidentes. **Le plan d'aménagement de la zone touristique de Jerba a été adopté par le décret n°76-759 du 31 août 1976. Il est opposable aux tiers et les infrastructures prévues sont déclarées d'utilité publique.**

Le plan d'aménagement a prévu des îlots hôteliers (H) et d'animation (A), des îlots réservés à l'habitat permanent ou secondaire (U), des équipements complémentaires, des espaces verts équipés et des zones *non aedificandi*. Des règlements d'urbanisme ont accompagné ces plans : ils ont prévu les conditions d'occupation du sol, en particulier le nombre de lit à l'hectare (100 lits/ha), le coefficient d'occupation au sol (COS), la hauteur des constructions et le coefficient d'utilisation foncière (CUF).

En 1975, le plan a programmé un aménagement sur une superficie de 564,03 hectares pour une capacité à saturation de 31 917 lits à l'horizon 1985.

Tableau 3 : Capacité et superficie des îlots - 1975

Îlots	Nombre d'îlots	Capacité (saturation)	Superficie (ha)
Hôteliers (H)	29	23 927	347,21
Immobiliers Marina (S)	4	1 800	19,3
Résidentiels touristiques (U)	13	6 190	167,1
Animation (A)	13		30,42
TOTAL	59	31 917	564,03

A la veille de 1985, la capacité en lits réalisée ne représentait que 33 % de celle programmée. Il a alors été décidé la révision du plan d'aménagement pour permettre une bonne maîtrise de l'espace, avec une série d'interventions s'inspirant de critères de mise en valeur du milieu naturel et de conservation de l'environnement, en particulier la protection du rivage dans la limite du DPM.

Selon le nouveau plan d'aménagement, les 154 îlots réservés à de l'hébergement occupaient une superficie de 1 079,95 ha, soit 91 % de la superficie du plan d'aménagement.

La plus grande part des îlots était réservée à l'hôtellerie, soit 46 %. En termes de superficie, l'hôtellerie occupait plus de 59 % de la superficie dédiée à l'hébergement.

Tableau 4 : Hébergement - Plan d'aménagement touristique - 1985

Îlots	Nombre d'îlots	Capacité (saturation)	Superficie (ha)
Hôteliers (H)	71	40 780	643,34
Immobiliers Marina (S)	29	7 303	74,33
Résidentiels touristiques (U)	54	24 488	362,28
TOTAL	154	72 571	1 079,95

1.3. Équipements et infrastructures

Tableau 5 : Animation - Plan d'aménagement touristique – 1985

Îlots	Nombre d'îlots	Superficie (ha)
Animation (A)	34	63,58
Espaces vert	6	41,04
TOTAL	40	104,62

Malgré les bonnes intentions affichées, les espaces verts n'occupaient que 3,5 % de la superficie du plan d'aménagement touristique.

Conséquences des plans d'aménagement touristique

Suite au plan d'aménagement de 1985, la superficie aménagée de la zone touristique est multipliée par deux : elle représente 1 184,57 hectares pour une capacité à saturation de 72 571 lits.

- Tout l'aménagement touristique a été concentré sur cette zone de 1 184,57 ha, soit **3,2 % de la superficie des communes de Houmt Souk et Midoun** ;
- L'aménagement est avant tout un **aménagement hôtelier** ;
- **Cette valorisation de l'espace va donc profiter au littoral**, jusqu'à présent « territoire du vide », au dépend du centre de l'île de plus en plus dévalorisé.

2. Offre en tourisme

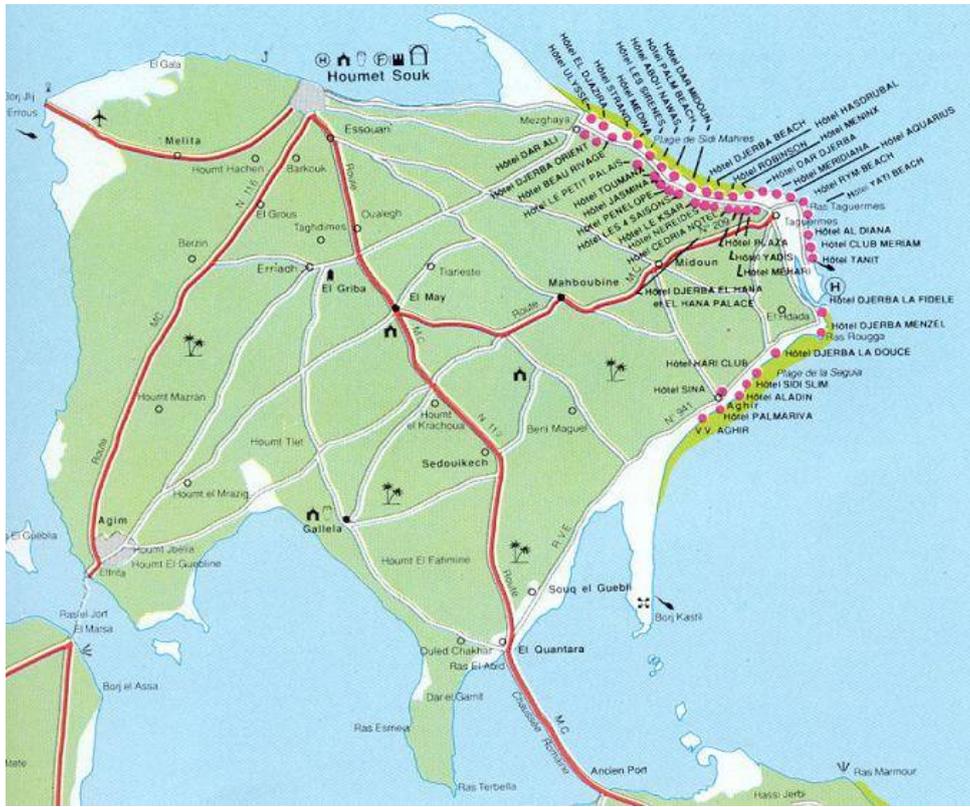
2.1. Capacité d'hébergement

Quelques étapes importantes :

- 1936 : Ouverture du 1er hôtel, 40 lits – NC, toujours en exploitation.
- 1954 : Implantation, pour quelques mois, du Club Med. En juin, un 1er groupe de 30 personnes arrive à Jerba, « **un rêve créé par la nature pour enchanter l'imaginaire des humains** ». Le club a fermé à la fin de l'été et ne rouvrira qu'en 1959.
- 1959 : Le Club Med ouvre son 1er Club, « Jerba la Fidèle », 940 lits - VV.
- 1960 : L'hôtel « El Jazira », 340 lits - 2*, ouvre ses portes.
- 1964 : Hôtel « Ulysse Palace » de la SHTT.
- 1970 : Le complexe touristique « Dar Jerba » de la société « Tourgueness », filiale de la société tunisienne de banque (STB). Il est composé de 4 hôtels (Dahlia 4* - 598 lits ; Narjess 3* - 722 lits ; Yasmine 3* - 604 lits ; Zahra 2* - 705 lits), soit un total de 2 629 lits.

- 2009 : « Hasdrubal Thalassa », hôtel de prestige ; « Dar Bibine », maison d’hôtes.

Figure 9 : Localisation des hôtels à Jerba



Capacité hôtelière

De 1962 à 1969, seize hôtels ont été ouverts pour une capacité de 6000 lits. Puis, Jerba entre dans une phase de « somnolence » (Chapoutot-1994). A partir de 1987, le redémarrage est spectaculaire. De cette date à 1994, 32 unités hôtelières ouvriront leurs portes.

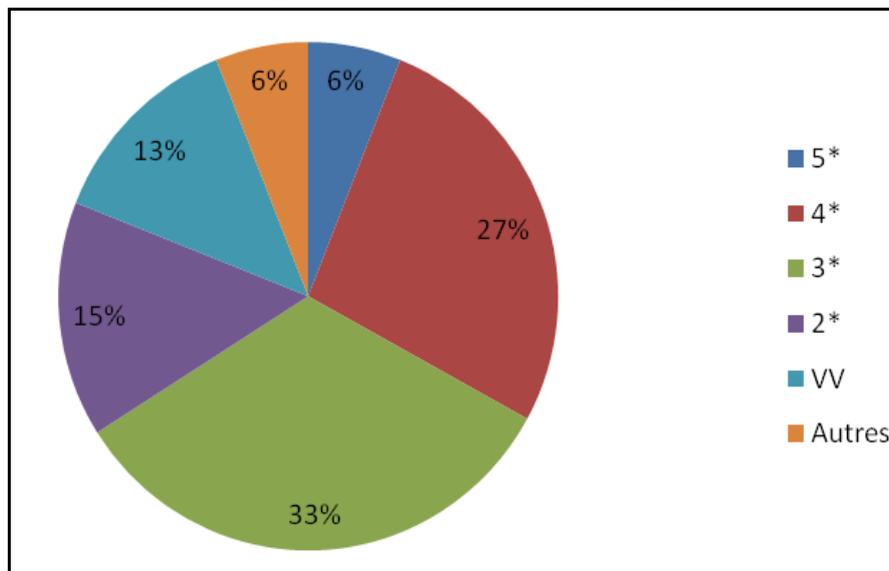
Tableau 6 : Évolution de la capacité lits – Jerba – 1965-2008

Année	Capacité lits	Jerba / Tunisie (en %)
1965	1 242	12,9
1966	2 728	18,8
1967	3 132	17,4
1968	3 274	14
1969	3 542	11,6
1970	3 910	11
1989	10 007	9,1
1994	23 739	15,5
1998	29 176	15,8
2004	32 819	14,5
2005	36 258	15,7
2007	41 781	17,7
2008	45 311	18,9

La révolution catégorielle

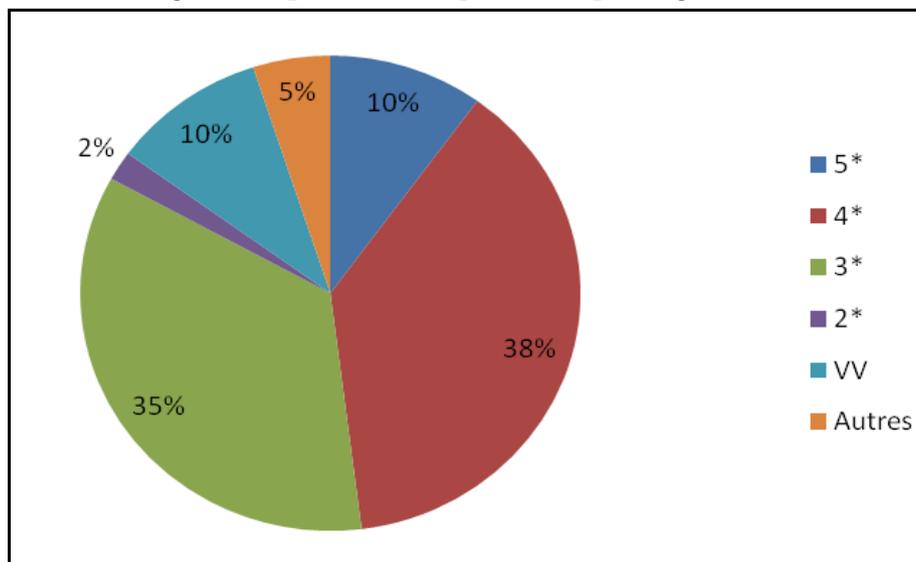
- En 1990, il n'y avait pas un seul hôtel 5* à Jerba et les 5 établissements de 4* ne représentaient que 2 718 lits, soit environ 9 % de la capacité hôtelière (Chapoutot, 2008).
- En 1998, Jerba compte 4 hôtels 5* (1 854 lits) et 15 hôtels 4* (4 240 lits), soit 33 % de la capacité hôtelière.
- En 2007, Jerba compte 9 hôtels 5* (4 240 lits) et 21 hôtels 4* (15 916 lits), soit 48 % de la capacité hôtelière.

Figure 10 : Répartition de la capacité en lits par catégorie - 1998



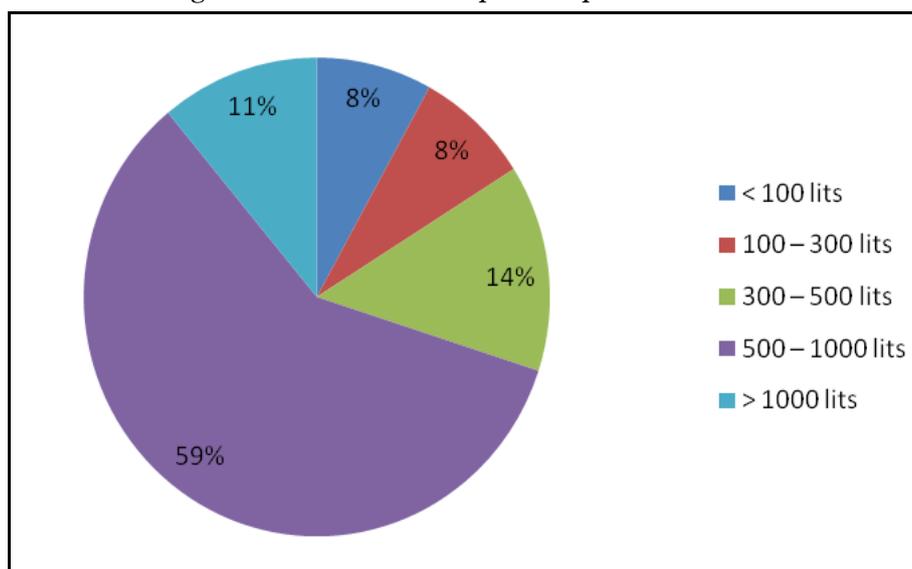
Alors que jusqu'aux années 1990, la capacité en lits des établissements d'hébergement 3* représentait 33 % de la capacité de l'île, en 2007, ce sont les hôtels 4* qui ont la part la plus importante, 38 %. Les hôtels 4 et 5* représentent presque la moitié de la capacité hôtelière de la zone touristique.

Figure 11 : Répartition de la capacité en lits par catégorie - 2008



73 % de la capacité lits appartient à des établissements de plus de 500 lits. Cette donnée est à mettre en relation avec l'importance du transport aérien et des tour-opérateurs.

Figure 12 : Ventilation de la capacité lits par tranche - 2008



La capacité moyenne mise en exploitation est de l'ordre de 86 % de la capacité disponible, soit pratiquement 39 000 lits. En janvier, mois durant lequel cette capacité est la plus basse, elle représente pratiquement 82 % de la capacité. Les hôtels ne ferment qu'une partie de leur hébergement, soit une aile, un bâtiment séparé ou quelques bungalows.

Ainsi, la grande taille (500 à 1 000 lits) des établissements est typique d'une destination internationale ciblée par les compagnies aériennes et les TO.

Autres formes d'hébergement

Les hôtels de charme

L'hôtel Dar Dhaifa est la première expérience du genre. Il s'agit d'une structure d'hébergement haut de gamme qui utilise le patrimoine architectural ; les cinq *bouchs* (habitations traditionnelles) réunies forment un labyrinthe de patios et de chambres.

Les chambres d'hôtes

L'association « Tunisie chez l'habitant » propose des chambres d'hôtes à Jerba : 5 suites dans un menzel jerbien à Houmt Souk ; 1 chambre et 1 suite dans un menzel jerbien à Houmt Souk ; 3 chambres d'hôtes dans un menzel jerbien à Midoun ; 3 chambres dans une villa avec piscine à Midoun ; 5 chambres dans un menzel jerbien à Midoun ; 1 chambre d'hôtes dans une villa à Mahboubine ; 5 chambres d'hôtes dans une villa à Mahboubine ; 4 chambres dans une villa à Er-Riadh.

Les transformations

Le conseil de la municipalité de Jerba a décidé la rénovation des 25 fondouks de l'île à des fins touristiques. Ils seront convertis soit en hôtels soit en auberges de jeunesse, tandis que d'autres abriteront des activités commerciales (vente d'articles d'artisanat, tissage, etc.). L'objectif de la municipalité de l'île est de pérenniser ce patrimoine historique et civilisationnel pour en faire un produit propre à contribuer à l'amélioration de l'attractivité de l'île. Il s'agit donc d'une préservation intelligente d'un patrimoine pour une clientèle jeune.

Immobilier

L'immobilier touristique commence à se développer à Jerba. Les sites Internet se multiplient et proposent des informations sur l'immobilier concernant les différentes possibilités d'acquisition de bien, les possibilités offertes aux étrangers, les différentes zones de l'île, les options de construction.

Par ailleurs, autour du port de plaisance de 200 emplacements d'amarrage, qui utilise le port de pêche de Houmt Souk, une marina est en cours de réalisation avec une offre de studios de 58 à 88 m², d'appartement S+1 de 73 à 124 m², d'appartements S+2 de 144 à 280 m² et de surfaces commerciales modulables.

Maisons de jeunes

Houmt Souk	60 lits
Midoun	30 lits

2.2. Équipements touristiques

Restaurants

Les restaurants touristiques sont régis par le décret n°89-432 du 31 mars 1989 relatif au classement des restaurants de tourisme et par l'Arrêté du Ministre du tourisme et de l'Artisanat du 31 mars 1989, fixant les normes minimales dimensionnelles, fonctionnelles et de gestion des restaurants classés de tourisme. Ainsi, il existe des restaurants 3 Fourchettes Luxe, 3 Fourchettes, 2 Fourchettes et 1 Fourchette. L'intérêt d'être classé restaurant touristique réside aussi dans l'autorisation de vente de boissons alcoolisées.

1994	12 restaurants classés touristiques
1998	13 restaurants classés touristiques
2005	18 restaurants touristiques d'une capacité totale de 1 323 couverts : ✓ 1 restaurant 3 Fourchettes de 150 couverts ; ✓ 17 restaurants 2 Fourchettes totalisant 1 173 couverts
2008	21 restaurants touristiques.

Compte tenu des formes de commercialisation, *All inclusive* ou DP, tous les hôtels ont l'obligation d'avoir des restaurants. Néanmoins, l'augmentation constante du nombre de restaurants indique que la clientèle des chambres d'hôte ou des hôtels de charme (qui se multiplient) fréquente ces restaurants.

Parmi la clientèle des restaurants touristiques, il faut aussi tenir compte de la clientèle libyenne, qui fréquente peu les établissements hôteliers, ainsi que la clientèle nationale.

Agences de voyages

Elles sont régies par des textes réglementaires dont le décret-loi n°73-3 du 17 octobre 1973. Il existe 2 types de licences : la licence « A » et la licence « B ».

La licence « A » est dite de plein exercice et permet d'exercer les activités suivantes :

- La réservation et la vente de séjours dans les établissements de tourisme. Compte tenu des formes de commercialisation du tourisme en Tunisie, cette activité n'est pas importante ;
- La vente de titre de transport de tout ordre. Compte tenu de la perte de la commission versée par les compagnies aériennes, cette activité, importante autrefois, perd de sa valeur. De plus, les frais de dossier exigés par les agences font que les clients se détournent d'elles ;
- Le transport des touristes et la location de voitures avec ou sans chauffeur. Cette activité reste importante ;
- L'organisation et la vente de voyages, d'excursions ou de circuits touristiques. Avec le développement du tourisme national, qui s'organise de plus en plus, cette activité connaît un essor certain ;
- La réception et l'assistance de touristes durant leur séjour. Il s'agit là d'une activité fondamentale ;

- L'accomplissement, pour le compte des clients, des formalités d'assurances pour toute forme de risque qui découle de l'activité touristique. C'est une activité qui reste importante ;
- La représentation d'autres agences locales ou étrangères en vue de leur fournir, en leur nom, des services. Il s'agit là des activités principales.

A Jerba, pratiquement toutes les agences de voyages sont de licence « A », il y en avait 4 en 1994, 6 en 1998, 23 en 2005, 29 en 2008.

Parc des agences de voyages

Les agences de voyages possèdent un parc motorisé, et ce en fonction de leurs activités : transferts, excursions. A Jerba, le parc comprend 221 véhicules totalisant 4 371 sièges :

16 minibus	pour 234 sièges
39 bus	pour 2 145 sièges
31 bus moyens	pour 906 sièges
135 voitures 4X4	pour 1 086 sièges

Ces données indiquent néanmoins l'importance des excursions, en particulier pour les voitures 4X4 qui sont utilisées pour les excursions dans le Sud du pays et les zones désertiques.

L'enrichissement du produit balnéaire a été nécessaire pour sortir ce produit de l'image d'un tourisme de masse. La relance du produit balnéaire est passée par la création de produits à valeur ajoutée tels que la plaisance, la thalassothérapie et la balnéothérapie, le golf, la plongée sous-marine mais également les excursions patrimoniales.

Activités nautiques

Sur les plages, il existe 39 stations de sports nautiques dépendantes des établissements hôteliers. Elles permettent la pratique de toutes les activités de plage, de mer et également de parachute ascensionnel.

Casino

Jerba a un casino, « Le Pasino », où seuls les touristes étrangers ont la possibilité de jouer. Il fait parti du groupe Partouche. Le Pasino de Jerba, inauguré en 1998, est un nouveau concept, en tant que lieu de divertissement avec organisation d'événements et de restauration gastronomique, avec le restaurant des Mille et une nuits « El Ferida ».

Le Pasino Jerba propose 160 machines à sous et pas moins de 20 tables de jeux : roulette anglaise, stud poker, blackjack, punto banco.

Le casino est ouvert de jour comme de nuit toute la semaine (week-end compris).

Golf

Le tourisme golfique devait permettre d'étaler la saison touristique grâce à des conditions climatiques favorables et aux possibilités de pratiquer le golf en hiver comme l'indiquent les températures ci-dessous ; en hiver, les températures moyennes ne sont jamais inférieures à 13°C.

Tableau 7 : Températures moyennes mensuelles en °C – Golf Jerba

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Jerba	13,8	13,9	15,3	17,5	23,2	25,5	28,1	29,9	27,6	23,1	19,3	15

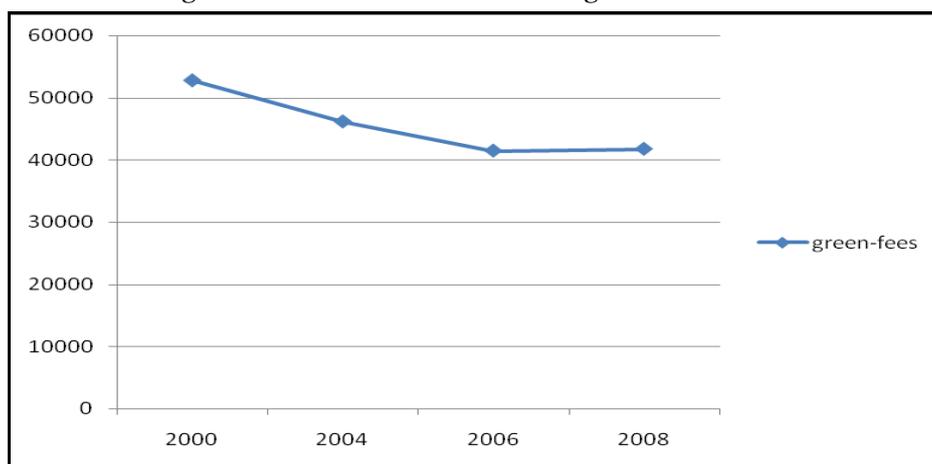
- Le tourisme golfique devait également attirer une clientèle aisée et dépensière grâce à des spécificités à même de plaire aux golfeurs européens :
- des parcours dont les tracés exploitent avantageusement l'environnement naturel, de vastes *practices* et des *club houses* bien équipés ;
- des caractéristiques techniques telles que un « Par 72 », une longueur d'au moins 6 000 mètres, 18 trous et ce, afin d'être classé *championship* ;
- des références architecturales avec une maîtrise d'ouvrage confiée à Martin Hawtree, ce qui apparaît comme un gage de qualité du produit ;
- une reconnaissance internationale grâce à l'organisation de compétitions reconnues.

Tableau 8 : Caractéristiques du Golf Jerba

Ouverture	Architecte	Caractéristiques
1995	Martin Hawtree	Superficie : 90 ha ; Longueur : 6 169 m ; Par : 72 ; Nombre de trous : 18 ; Practice ; École + 9 trous

Le golf de Jerba représente 18 à 20 % des *green fees* réalisés sur l'ensemble des golfs de Tunisie. Sur les 10 dernières années, les résultats indiquent une baisse de la fréquentation. Elle est liée aux événements du 11 septembre et de Jerba en 2002.

Figure 13 : Evolution des réalisations des green-fees 2000-2008

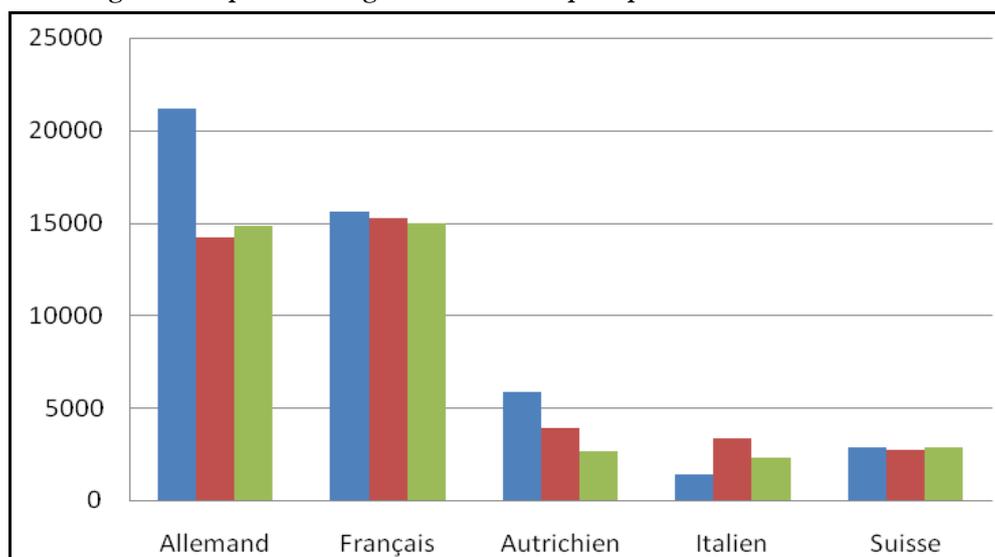


La clientèle allemande, la plus importante, a été touchée par cet événement, comme l'indique le graphique 1. Le marché allemand, 40 % des *green fees* en 2000, ne représente plus que 29 % en 2008 et aucun autre marché n'a pris une place aussi importante. Le marché français, 29,5 % en 2000 et 34 % en 2008, a profité de la baisse de la clientèle allemande pour occuper la 1ère position.

Tableau 9 : Comparaison des performances des marchés français et allemand - 2000-2007

		Green fees	Arrivées hôtels des N-R		Green fees / Arrivées hôtels
2000		52 815	1 176 483		4,5 %
2007		45 254	1 302 917		3,5 %
2000	Green fees Allemands	21 156	Arrivées hôtels Allemands	286 047	7,40 %
	Green fees Français	15 594	Arrivées hôtels Français	447 317	3,50 %
2007	Green fees Allemands	13 591	Arrivées hôtels Allemands	140 755	9,70 %
	Green fees Français	14 672	Arrivées hôtels Français	610 501	2,40 %

Figure 14 : Répartition des green-fees selon les principaux marchés 2000-2004-2006



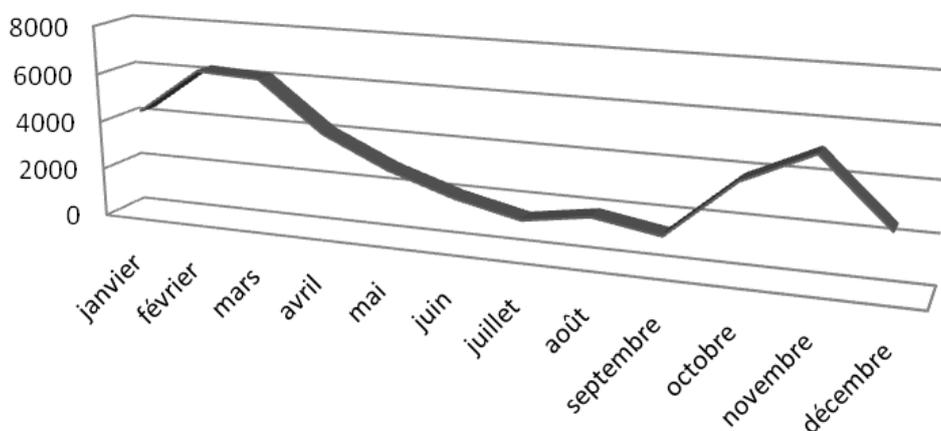
Toutefois, le marché allemand, qui connaît par ailleurs de grosses difficultés, voit le ratio « green fees/arrivées hôtels » passer de 7,4 % en 2000 à 9,7 % en 2007. Les allemands, qui font du tourisme à Jerba, sont par conséquent de véritables golfeurs, si ce ne sont des « golfeurs touristes ».

Tableau 10 : Réalisation des green-fees par mois : 1999-2008

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Janvier	3809	3850	4638	3842	3517	3285	5728	3729	4105	4390
Février	4844	6660	6405	66343	3656	5250	6944	4927	6026	6267
Mars	7330	7497	8774	8207	5107	6902	9163	7300	8853	6134
Avril	5505	6812	6166	4505	2434	3385	5056	4437	4609	4118
Mai	3136	3927	3578	3175	1719	2887	3694	3116	2867	2897
Juin	1606	2115	2267	1042	1202	1596	2026	1562	1322	2024
Juillet	1168	1567	1829	1212	1062	1537	1516	1268	1277	1419
Août	1626	2408	2054	1444	1475	2127	2172	1730	1871	1843
Septembre	1884	2176	1932	1092	1094	1652	2042	1587	1705	1388
Octobre	3367	4833	4187	3532	3366	4578	4805	3852	3936	3774
Novembre	6765	7172	5637	5094	4740	8367	6871	5592	5872	5058
Décembre	3691	3798	3014	3062	2956	4605	2739	2372	2811	2449
TOTAL	44731	52815	50481	42841	32330	46171	52756	41472	45254	41761

Les résultats mensuels sur les dix dernières années montrent que l'activité golfique a permis un étalement de la saison touristique.

Figure 15 : Ventilation des green-fees 2008



Tourisme de bien-être

Thalassothérapie

Le développement de la thalassothérapie répond à plusieurs objectifs. Au niveau de la destination, la thalassothérapie contribue à la diversification du produit touristique et à drainer un flux de clientèle plus rémunératrice. Au niveau des unités hôtelières, l'offre en thalassothérapie contribue à améliorer la rentabilité de celles-ci.

Le décret n°26-3174 du 30 novembre 2006 fixe les normes et les conditions de création et d'exploitation des centres de thalassothérapie.

En 2008, 15 centres de thalassothérapie sont dénombrés ; ils sont intégrés aux établissements hôteliers et représentent une capacité de 2 030 curistes/jour, soit 41 % de la capacité de la Tunisie. Ils sont répartis de la façon suivante : 7 dans les hôtels 5*, 6 dans les hôtels 4* ; 1 dans les hôtels 3* ; 1 dans les VV.

En 2008, l'île compte également 38 centres de balnéothérapie intégrés aux établissements hôteliers : 3 dans les hôtels 5*, 17 dans les hôtels 4*, 17 dans les hôtels 3* ; 1 dans les VV.

Thermalisme

Les hôtels « El Jazira », « Les Syrènes », « Toumana Club » et « Sidi Slim » ont des piscines thermales dont l'eau provient de forages qui exploitent la nappe de la côte nord de Jerba (Office du thermalisme).

Par ailleurs, la société « Jerba thermalisme » a créé une station thermique « Grand Hôtel des Thermes » conçue pour l'accueil des personnes handicapées.

Tourisme et accompagnement médical

La « dialyse vacances », dont la motivation première est touristique, est appelée à se développer. Ceci relève de la multiplication des associations de dialysés qui s'organisent pour assurer à tous les malades une qualité de vie optimale en cherchant notamment des opportunités de vacances à l'étranger qui puissent leur assurer en même temps des séances de dialyse.

Le gouvernorat de Médenine compte six centres de dialyse, soit 6 % des centres de la Tunisie, et Jerba en comptent trois.

Marina

Le port d'Houmt Souk, est le premier port de pêche de l'île. Outre la pêche, le port est utilisé également par des plaisanciers et ce, grâce à un plan d'eau de 13 000 m². Une marina a été aménagée au cours des dernières années et compte plusieurs cafés et restaurants ainsi que des unités de logement. Des excursions en mer sont organisées surtout vers la presqu'île des flamands roses, langue de sable qui sert de refuge pour les oiseaux migrateurs.

Le Parc Explore

Le Parc Jerba Explore est au cœur de la zone touristique de Midoun, au pied du phare de Touguermess. D'accès facile et rapide, le parc se situe à moins de dix minutes des principaux hôtels de l'île de Jerba et à une vingtaine de kilomètres de l'aéroport et de la ville de Houmt Souk.

Le parc, qui couvre 120 000 m², est composé de cinq modules :

- Un noyau de type urbain avec le village, ses rues, ses places et ses espaces de détente et de loisirs composés de nombreuses boutiques, de cafés thématiques et de restaurants. Il s'agit d'un espace de convivialité attractif de par son architecture retraçant les apports berbères, arabes, ottomans, grecs, maltais et italiens qui caractérisent Jerba depuis le 19^{ème} siècle ;
- Le Lella Hadria Museum, qui couvre une superficie de 3 000 m², avec 15 galeries où se côtoient des pièces inédites (du 7^{ème} au début du 20^{ème} siècle), des arts du Maghreb et du Machreq, de la céramique, des costumes tunisiens, des manuscrits médiévaux ;
- L'héritage est une reconstitution des modes de vie et des activités patrimoniales de la population jerbienne, habitat, huilerie souterraine de type antique, atelier de tissage, four de potier. Il s'agit d'une approche éco-éthnologique à l'abri des réductions folkloriques ;
- La ferme aux crocodiles (400) s'inscrit dans une architecture berbère aux racines africaines ;
- Un hôtel organisé comme une résidence de charme de 15 appartements.

2.3. Autres types d'équipements

Les activités nautiques

La presqu'île des flamands roses est une langue de terre, constituée de dunes de sable qui se déplacent perpétuellement vers la mer. Elle est située au nord de l'île de Jerba, fréquentée régulièrement par des visiteurs faisant des excursions en mer au départ du port de Houmt Souk. Ces excursions sont assurées par 21 grands bateaux : visites de la presqu'île des flamands roses et promenades en mer.

Les sites

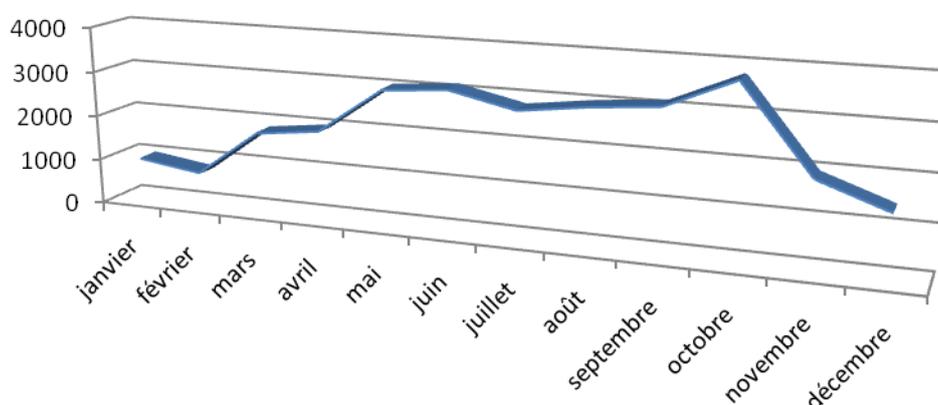
- *Borj El Ghazi Mustapha*. Construit en 1432, c'est le plus important monument historique de l'île de Jerba. Forteresse à l'histoire tumultueuse, elle est désormais vouée à des activités culturelles. Aujourd'hui bien restauré, le Borj Ghazi Mustapha déploie ses belles proportions au bord du rivage, continue à vivre et à évoquer à ses visiteurs la longue histoire tourmentée de l'île de Jerba. **Le monument est parmi les plus visités de l'île** ; il fait partie d'un circuit touristique.

Tableau 11 : Borj El Ghazi - Nombre de visiteurs : 2005-2008

2005	2006	2007	2008
28 717	20 808	19 142	27 657

Sauf au mois de février, « le bas de la basse saison », l'offre culturelle répond à l'objectif assigné, à savoir une meilleure saisonnalité.

Figure 16 : Borj El Ghazi –Entrées mensuelles des visiteurs 2008



Les lieux culturels

- *Mosquée Fadhloun*. Un des exemples les plus accomplis de l'architecture religieuse de l'île de Jerba, construite au 11^{ème} siècle, cette mosquée est d'une grande sobriété et d'un équilibre de proportions remarquables. Classée par l'Institut National du Patrimoine et mise en valeur en tant que monument faisant partie d'un circuit touristique de l'île, la mosquée constitue un atout certain pour le développement d'un tourisme culturel.

Tableau 12 : Mosquée Fadhloun - Nombre de visiteurs : 2005 - 2008

2005	2006	2007	2008
25 597	26 344	32 985	28 956

- *Mosquée Barraçim dite Jemaâ El Ghorba* qui remonte au XV^{ème} siècle. Elle possède un grand minaret carré, unique dans son genre sur toute l'île, formé de deux tours et orné d'inscriptions coraniques ainsi que de plusieurs coupes.
- *Mosquée Ghazi Mustapha*, remontant au XVI^{ème} siècle et située au milieu du Borj El Kebir.
- *La Ghriba*. Cette synagogue, bâtiment aux reflets bleutés, a été reconstruite en 1920. Elle abrite l'une des plus anciennes thoras du monde. Ce sanctuaire est l'un des hauts lieux du judaïsme maghrébin. Un pèlerinage annuel y rassemble les juifs d'Afrique du Nord. Er-riadh, le plus vieux village juif de l'île, propose une halte hors du temps.
- L'église St Joseph, fondée en 1848, fonctionne, et ce compte tenu de la demande touristique.

Les musées

Jerba compte trois principaux musées, un public et deux privés.

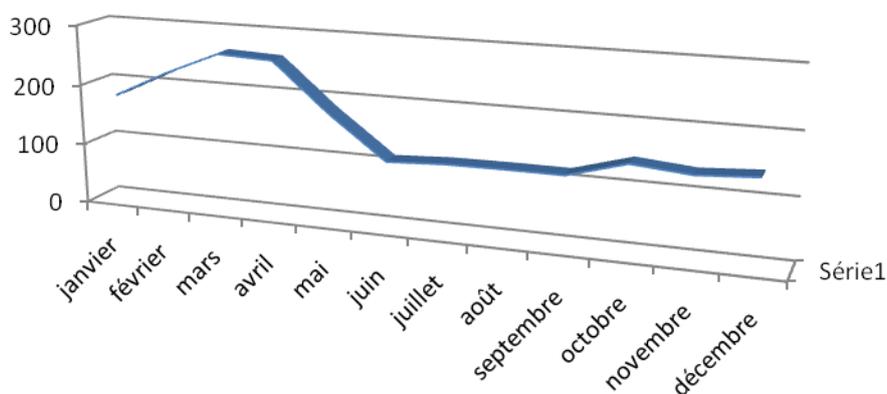
A Houmt Souk, le **musée des Arts et traditions populaires**, musée public, permet de découvrir les richesses folkloriques de l'île. La présentation des collections est très soignée, avec des explications détaillées. On peut y admirer une riche collection de costumes de divers groupes sociaux et de diverses ethnies, des bijoux fabriqués par les artisans juifs, des exemplaires du Coran et des coffres à coran, des ustensiles de cuisine, un atelier de potier reconstitué, des poteries, de grandes jarres, des stucs ciselés, des carreaux de céramique anciens.

Tableau 13 : Musée des arts et traditions populaires Nombre de visiteurs : 2005-2008

2005	2006	2007	2008
3 043	2 054	Fermé	263

Il s'agit d'un des plus beaux musées de Jerba, mal mis en valeur jusqu'à présent. Les travaux de restauration, en 2007 et 2008, devraient lui permettre d'accueillir un public plus nombreux.

Figure 17 : Musée des arts et traditions populaires – Entrées mensuelles des visiteurs 2006



Durant la saison estivale, ce musée, qui n'avait pas encore été restauré, n'attirait pas les visiteurs (absence de climatisation).

A Midoun, le musée **Lella Hadria Museum** du parc Jerba Explore est un musée privé.

A Guellala, le **Musée du patrimoine**, musée privé, véritable îlot de mémoire, est juché sur le point culminant de Jerba (52 mètres) : sa situation dominante sur la baie de Guellala attire les visiteurs qui aiment y contempler le soleil couchant. (NB : Ce musée est hors limite de la zone d'étude).

Il y a lieu de noter que les sites ouverts sont plus recherchés que les lieux fermés tels que les musées. L'objectif recherché est atteint, à savoir un meilleur étalement de la saison touristique ; les activités culturelles correspondent à un enrichissement du produit balnéaire.

Les évènements

Les évènements ponctuels

- La commune de Jerba-Houmt Souk vient de se doter d'un superbe théâtre de plein air de 5 000 places et d'un centre culturel et de loisirs avec musée, galerie, salle de conférences, ateliers, café-restaurant.
- La 1ère Conférence internationale sur le Changement climatique s'est tenue à Jerba du 9 au 11 avril 2003.
- Les tournois de golf comme par exemple le « Lacoste international Pro-Am » qui permet à des amateurs de jouer avec des professionnels. Ces tournois internationaux sont une vitrine haut de gamme de Jerba.

Les évènements annuels

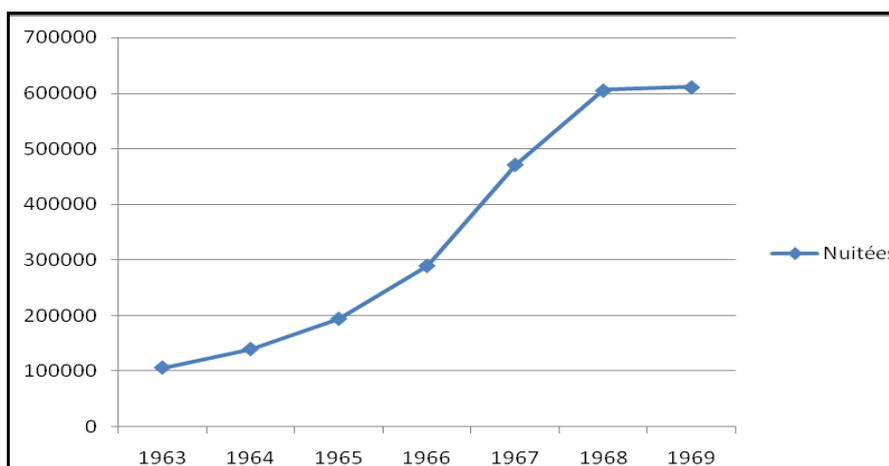
- Le pèlerinage annuel en mai de la Ghriba à Er-Riadh (ex. Hara el-Kbira) qui abrite l'essentiel de communauté juive sur l'île. Ce moment traditionnel de plusieurs jours, autour de la plus ancienne synagogue d'Afrique, rassemble 3 000 pèlerins juifs. Ce pèlerinage constitue un moment fort pour Jerba où vivent plus d'un millier de juifs. Le séjour des pèlerins juifs, venant d'Europe, d'Israël et d'Amérique, connaît son apogée lors de la procession rituelle entre la Ghriba et deux autres synagogues de Jerba, qui en abrite dix-neuf au total.
- Le festival d'Ulysse qui a lieu de la dernière semaine de juillet à la première semaine d'août.

3. Résultats

3.1. Nuitées

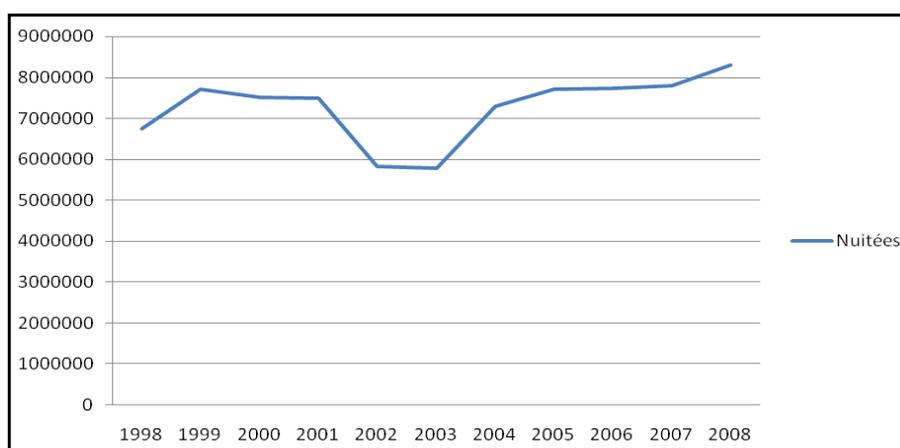
De 1963 à 1969, les nuitées totales ont été multipliées par 5,75 : essor spectaculaire en quelques années. En 1967, les nuitées réalisées à Jerba représentaient 21 % des nuitées de la Tunisie.

Figure 18 : Évolution des nuitées hôtelières 1963 - 1969



Par la suite cette évolution sera pratiquement continue, avec néanmoins et selon les conjonctures, des baisses parfois significatives : par exemple, -6,7 % en 1989 par rapport à 1988. En effet, les années 1986, 1987 et 1988 ont été exceptionnelles et en 1989, un rééquilibrage des nuitées s'opère tout à fait normalement. Toutefois, la réalité est plus complexe et fait entrer en ligne de compte la politique des TO pour rééquilibrer les différentes destinations qu'ils commercialisent.

Figure 19 : Évolution des nuitées hôtelières 1998-2008



Sur la période 1998-2008, la baisse du nombre de nuitées en 2002 et 2003 à Jerba est une des conséquences indirectes du 11 septembre 2001 à New York. Cela montre la sensibilité du transport aérien, et donc du tourisme international, à la conjoncture extérieure, même si le tourisme rebondit très rapidement aux crises conjoncturelles. Cela se traduit notamment par la reprise à partir de 2004.

Nuitées des non résidents et des résidents

Tableau 14 : Évolution des nuitées R et NR – Jerba-Zarzis 1963 - 1968

Année	Nuitées N R	Jerba N R / Jerba total	Nuitées R	Jerba R / Jerba total
1963	42 900	40,4	63 353	59,6
1964	70 718	50,6	68 916	49,4
1965	122 422	63	71 753	37
1966	177 100	61,2	112 352	38,8
1967	271 928	57,6	200 453	42,4
1968	387 408	64	217 786	36

Dès 1964, les nuitées des non résidents ont vu leur part augmenter et être supérieure à celle des résidents (ACC, 2005). En 2008, et dans la zone de **Jerba-Zarzis**, les nuitées des non résidents représentent 96,3 % du total des nuitées de la zone.

Tableau 15 : Évolution des nuitées R et NR – Jerba-Zarzis 2004 - 2008

Année	Nuitées N R	Jerba N R / Jerba total	Nuitées R	Jerba R / Jerba total
2004	7 965 895	95.9	339845	4.1
2006	8 742 051	96.4	322 094	3.6
2008	9 347 107	96.2	359 766	3.8

Nuitées par nationalité

En ce qui concerne les nationalités, nous prendrons en compte la zone de **Jerba-Zarzis**.

Dès 1968, la part du marché allemand, 228 310 nuitées, représentait 59 % des nuitées des non résidents et 38 % des nuitées totales. Les marchés français, 122 613 nuitées, anglais, 96 181 nuitées, suisse, 34 273 nuitées et danois, 28 731 nuitées, suivaient de loin le marché allemand.

Tableau 16 : Nuitées par principaux marchés européens : 1970

Marchés	1970
Allemand	326 400
Français	171 562
Suisse	42 871
Anglais	32 187
Italien	30 815
Européens	673 665

Tableau 17 : Nuitées des principaux marchés européens : 1988

Marchés	1988
Allemand	1 809 249
Français	882 509
Belge	248 761
Italien	230 528
Suisse	113 424
Européens	3 495 378

Tableau 18 : Nuitées des principaux marchés européens : 1994

Marché	1994
Allemand	2 678 935
Français	1 152 094
Italien	730 391
Suisse	280 335
Belge	222 114
Européens	5 364 996

Tableau 19 : Nuitées des principaux marchés européens : 2000

Marchés	2000
Allemand	2 855 827
Français	2 597 557
Italien	1 267 929
Suisse	535 749
Belge	402 652
Européens	8 082 917

Tableau 20 : Nuitées des principaux marchés européens : 2008

Marchés	2008
Français	4 197 722
Allemand	1 536 234
Italien	1 100 677
Belge	687 982
Tchèque	441 614
Européens	9 117 170

En termes de nuitées, les marchés allemand et français dominent très largement l'ensemble des autres marchés ; néanmoins, leur part a perdu 11 points des nuitées des européens de 1970 (73,9 %) à 2008 (62,9 %).

C'est à partir de la fin des années 1990 que le marché allemand a chuté, laissant la 1^{ère} position en 2000 au marché français. La fin de la guerre des Balkans, les événements du 11 septembre, les pertes allemandes à Jerba en 2002 expliquent en grande partie la désaffection de ce marché. Les marchés de l'Europe centrale et de l'Est commencent à le remplacer.

Nuitées par catégorie hôtelière

Les hôtels 5* (8 %), 4* (43 %), 3* (38 %) et les villages de vacances (4 %), correspondent à plus de 90 % des nuitées : performances tout à fait conformes au type de commercialisation. Les établissements 3* et 4*, qui représentent plus de 80 % des nuitées, sont souvent commercialisés sous une même étiquette. Ainsi, Jerba est une destination internationale par excellence, mais ce n'est pas une destination de luxe.

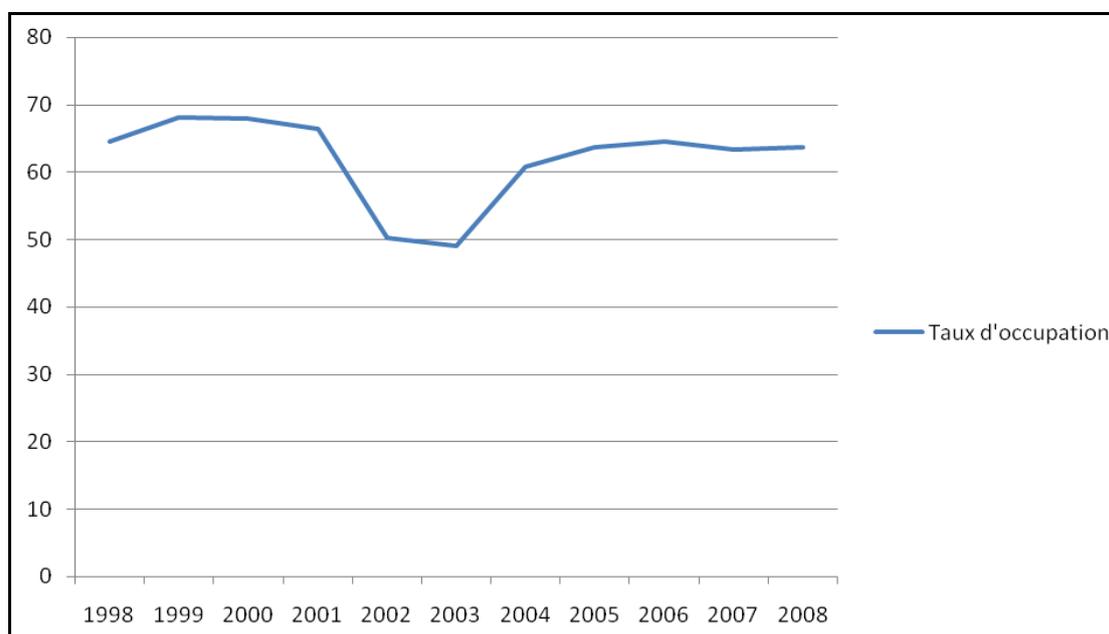
Nuitées - Maisons de jeunes

Tableau 21 : Nuitées - Maisons de jeunes : 2006-2007

	2006	2007
Houmt Souk	4 079	1 954
Midoun	575	248
Total Jerba	4 654	2 202

3.2. Taux d'occupation

Figure 20 : Taux d'occupation des établissements hôteliers – Jerba (1998-2008)



Depuis 2005, le taux d'occupation des établissements hôteliers de Jerba se stabilise autour de 63 à 64 %. Seule la région de Mahdia (66,2 %), obtient de meilleures performances : avec la zone de Sousse-Nord El Kantaoui (61,9 %), ce sont les trois régions à dépasser les 60 %.

Taux d'occupation mensuel

Jerba-Zarzis

Tableau 22 : Taux d'occupation mensuel – Jerba : 1968-2008

MOIS	1968	1969	1970	2007	2008
Janvier	34,7	26,4	15,2	23,7	26,9
Février	36,4	26,9	22,3	32	32,8
Mars	65,9	48,8	50,6	49,2	44,4
Avril	77,6	61,4	50,3	64,8	59,4
Mai	47,9	47,5	60,4	58,7	65,9
Juin	66,2	55,2	55,9	68,9	75
Juillet	67,7	69,2	68,1	89,7	91,6
Août	80,1	86,9	87,8	99,7	98,8
Septembre	69,6	70,6	66,1	73,9	74,3
Octobre	65	44,1	41,5	66,7	69,6
Novembre	32,8	15	36,7	37,1	44,7
Décembre	32,4	15	39,1	23	17,4

La lecture du Tableau 22 met en évidence une très forte saisonnalité, de juin à septembre, qui est plus marquée en 2008 qu'elle ne l'était en 1968.

Taux d'occupation par catégorie hôtelière

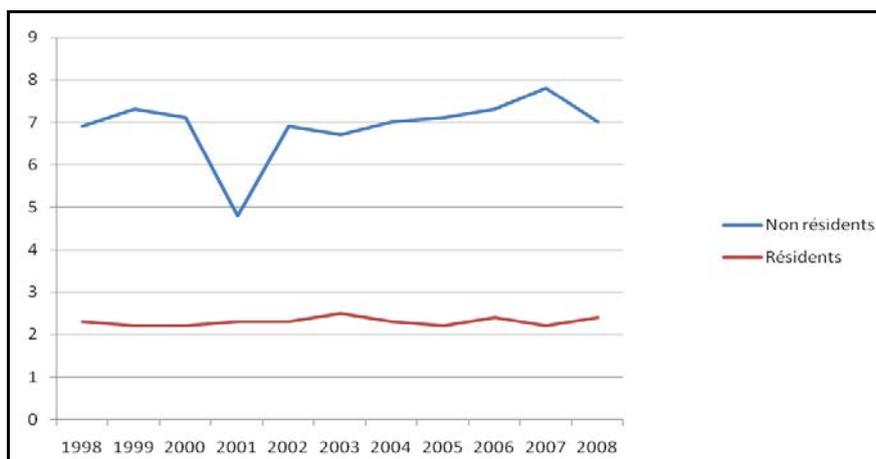
Tableau 23 : Taux d'occupation par catégorie - Jerba-Zarzis. 2008

Catégorie	Jerba-Zarzis	Taux d'occupation moyen. Tunisie
Hôtel 5* (Jerba)	52,9	52,7
Hôtel 4*	66,8	59,8
Hôtel 3*	61,6	51,6
Hôtel 2*	42,1	42,7
Hôtel 1*	17,8	24,9
Hôtels classés	61,7	53,9
Villages de vacances	56,9	48,1
Hôtels non classés	30,1	28,4
Moyenne annuelle	60	52,7

3.3. Durée de séjour

En 2008, la durée moyenne de séjour en Tunisie est de 6,3 jours ; à Jerba, elle est de 7,03.

Figure 21 : Durée de séjour des non résidents et des résidents à Jerba (1998-2008)



La durée moyenne de séjour a toujours été entre 6 et 7 jours, sauf évènements. En ce qui concerne les résidents, les performances sont bien inférieures, puisque la durée de séjour n'a jamais atteint les 3 jours.

Durée de la saison touristique

A part les activités nautiques directement liées à la mer, qui fonctionnent environ 6 mois par an, tous les autres équipements et toutes les activités fonctionnent toute l'année.

Toutefois, malgré les efforts entrepris en termes d'enrichissement de l'offre balnéaire et de diversification du produit touristique, la saisonnalité reste forte. En 1985, les mois de juin, juillet, août et septembre représentaient 51 % des nuitées totales, 49 % en 1999, 55,5 % en 2006.

Néanmoins, en termes de nuitées, il existe une différence sensible entre la saisonnalité très marquée pour l'ensemble des régions touristiques de la Tunisie et celle de Jerba-Zarzis qui est atténuée grâce aux conditions météorologiques du Sud-est du pays.

En termes de commercialisation, le système « All Inclusive », qui est largement le plus utilisé, favorise la haute saison. Mais, l'enrichissement et la diversification du produit balnéaire, thalassothérapie et golf en particulier, a permis un étalement de la saison touristique.

III. LES PERFORMANCES

En 1956, avec l'indépendance de la Tunisie, la notion d'État prédomine et toutes les activités sont à situer dans le **cadre de l'économie nationale**. En 1958, la Banque centrale de Tunisie (Bct) est créée et une nouvelle unité monétaire, le Dinar tunisien (D Tn), est instituée. La même année, il y a un décrochage du dinar par rapport au franc français, ce qui s'explique par la sortie de la monnaie nationale de la zone franc.

Aussi, le contexte économique de la croissance tunisienne a été marqué par l'émergence ou l'extension de secteurs liés à l'exportation. Le tourisme figure parmi ces activités puisqu'il a le plus contribué à la croissance économique de la Tunisie grâce à l'apport de **recettes en devises**. Il est également **créateur d'emplois** et engendre de nombreux **effets d'entraînement** sur un grand nombre d'activités économiques : bâtiment, ameublement, transport, artisanat, etc.

1. Recettes

La particularité du produit touristique tunisien est de fonctionner avec un tourisme de masse, ciblé sur une clientèle de niveau moyen, ayant recours à des **forfaits**, acheminée en Tunisie par avion et hébergée dans des hôtels. L'ensemble des résultats porte essentiellement sur les recettes à la nuitée. Compte tenu de ce type de tourisme, les dépenses pour la nourriture, le transport et les loisirs sont généralement comprises dans le forfait.

Les données chiffrées sur lesquelles l'étude est élaborée sont des statistiques dont l'utilisation pratique n'est pas évidente. Les recettes sont calculées en fonction de la valeur moyenne de l'euro, ce qui ne correspond pas toujours à la réalité des paiements.

Les recettes touristiques en Tunisie sont la base de tous les calculs effectués par la suite. **Définition** : En Tunisie, les recettes touristiques correspondent à l'ensemble des ventes en devises dans les banques ou guichets habilités et aux règlements des agences de voyages. Ne sont pas comprises les recettes des transporteurs, ni celles des achats faits par des touristes mais payés contre remboursements.

En Tunisie et pour l'année 2008

Compte tenu du type de tourisme et des données de base, les dépenses totales ont été calculées à partir des nuitées. En Tunisie, les recettes totales sont de 1 893 millions d'euros en 2008.

Dépenses totales	1 893 millions d'euros (Source : BCT)
Dépense / Visiteur	« Recettes / Arrivées aux frontières » : 268,55 euros
Dépense / Visiteur / Jour	53,71 euros

A Jerba et pour l'année 2008

Dépenses totales	449 millions d'euros
Dépense / Visiteur	175,63 euros
Dépense / Visiteur / Jour	24,73 euros

NB : le « visiteur » (d'une journée) ne passe pas la nuit dans la destination.

Les nuitées des non résidents à Jerba représentent 23,7 % des nuitées totales des non résidents en Tunisie.

En Tunisie, à l'instar des organisations internationales, l'indicateur utilisé est la dépense moyenne à la nuitée, et ce compte tenu du mode de commercialisation.

- **Dépense / Nuitée : 54 euros** en Tunisie
- **Dépense / Nuitée : 53,1 euros** à Jerba

Il serait plus pertinent d'élaborer une analyse financière et économique de l'hôtellerie, ce qui sort du cadre méthodologique de cette étude. A titre d'exemple, pour un hôtel 4* à Jerba, la part des différentes recettes sur le chiffre d'affaires donne les ratios suivants :

Recettes logement/CA	32 %
Recettes restauration/CA	48 %
Recettes boissons/CA	18 %

Ces résultats montrent à quel point il est important pour les hôteliers de « garder les clients ».

Enfin, il y a lieu de noter que les recettes extra-hôtelières, qui pourraient constituer un appoint important, sont faibles et ce, parce que les prix des périphériques, en particulier l'alcool, sont chers.

NB : Toutes les informations présentées dans les paragraphes suivants se rapportent à des données qui concernent la destination « Tunisie ».

En 2008, la valeur ajoutée de l'activité du tourisme en Tunisie est de 1 916,4 millions de dinars, soit 1 070 millions d'euros. Considérant que, en 2008 et pour la Tunisie, la valeur ajoutée du secteur touristique est de 1 070 millions d'euros et le PIB est de 28 452 millions d'euros, le rapport « VA / PIB » est de 3,8 %.

Tableau 24 : Évolution du rapport valeur ajoutée / PIB (%). Tunisie

	Valeur ajoutée / PIB
1998	4,2
1999	4,4
2000	4,3
2001	4,6
2002	3,7
2003	3,4
2004	3,7
2005	3,8
2006	3,8
2007	3,8
2008	3,8

Source : ONTT

Il s'agit de l'évolution de la valeur ajoutée en Tunisie de 2001 à 2008, **mais ces données posent un réel problème lié au taux de change du dinar par rapport à l'euro.**

La baisse de 0,4 point de la « valeur ajoutée du tourisme / PIB tunisien » sur la période 1998-2008 et en particulier à partir de 2002 s'explique par trois facteurs :

- La part du PIB tourisme est faible en Tunisie, ce qui montre bien un équilibre entre les différentes activités économiques ;
- Les effets des événements de New York et Jerba (attentats terroristes) ;
- Le problème du taux de change.

Tableau 25 : Évolution de la valeur ajoutée du tourisme en millions d'euros. Tunisie

	VA Tourisme
	1 010
2002	863
2003	753
2004	939
2005	902
2006	2001
2007	989
2008	1 070

Source : ONTT

Le tourisme a toujours joué un rôle régulateur au niveau des paiements extérieurs grâce aux recettes qu'il génère. Ces recettes servent à couvrir une bonne partie du déficit de la balance commerciale.

Tableau 26 : Évolution Recettes Tourisme / Total des Exportations (%). Tunisie

	Recettes Tourisme / Total des exportations
1998	17,6
1999	18,6
2000	17,9
2001	17,5
2002	14,2
2003	13,3
2004	14,7
2005	18,8
2006	13,6
2007	12,7
2008	14,3

Source : ONTT

Tableau 27 : Taux de couverture du déficit commercial par les recettes touristiques

	Taux de couverture (%)
1998	58,0
1999	63,0
2000	56,3
2001	56,4
2002	53,7
2003	52,2
2004	58,6
2005	74,7
2006	63,5
2007	64,2
2008	50,6

Source : ONTT

L'économie tunisienne est suffisamment diversifiée pour assurer l'ensemble des besoins du secteur Tourisme depuis :

- La mobilisation des capitaux nationaux ;
- La réalisation des réceptifs, leur équipement et leur approvisionnement ;

- Le fonctionnement de l'activité en assurant le transport d'une grande partie des vacanciers sous pavillon tunisien et en gérant directement la quasi-totalité des établissements touristiques.

Seule, la commercialisation reste l'apanage des TO étrangers.

Par ailleurs, les dépenses touristiques, à savoir le volume des dépenses touristiques des tunisiens voyageant à l'étranger, se montent à 218,8 millions d'euros en 2008.

2. Emplois

2.1. Emplois directs

La projection des emplois créés par l'implantation touristique se base sur la norme suivante :

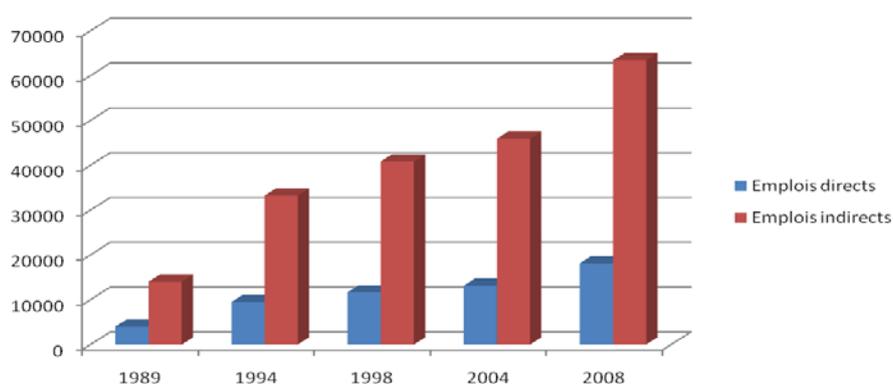
- **1 lit touristique crée 0,4 emploi direct.**
- **Le secteur touristique à Jerba a créé un total de plus de 18 000 emplois directs (2008).**

2.2. Emplois indirects

La projection des emplois créés par l'implantation touristique se base sur la norme suivante :

- **1 emploi direct engendre 3,5 emplois indirects.**
- **Le secteur touristique à Jerba a créé environ 63 500 emplois indirects (2008).**

Figure 22 : Évolution des emplois directs et indirects à Jerba (1989-2008)



Source ONTT

Au total, le tourisme a créé **81 559 emplois**, ce qui est important pour un milieu qui, jusqu'aux années 1960, était « répulsif ».

Une enquête (ONEQ, 2009) menée auprès des hôtels classés, de 1* à 5*, et des VV, dans le cadre de la consolidation du système de suivi du marché de l'emploi dans le secteur hôtelier, indique que la région de Jerba, avec 27 %, est nettement en tête au niveau de la répartition des employés selon les régions touristique, 17 % à Sousse et 14 % à Nabeul. Par ailleurs, les résultats de ce travail montrent :

- Le niveau d'emploi selon la catégorie :
Considérant les établissements classés (1* à 5*) et les VV, il apparaît que le niveau d'emploi le plus élevé est enregistré dans les établissements 4* avec 39,8 %, devant les 3* avec 28 % et les 5* avec 22,4 % ;
- Le type de contrat :
L'emploi permanent représente 32 % de l'emploi total, soit 5 800 emplois, les emplois non permanents 58 %, soit 10 512 emplois, enfin les apprentis et stagiaires 10 %, soit 1 812 emplois ;

- Le statut :

C'est naturellement dans les hôtels 3*, 4* et 5* que le taux d'encadrement est important. Il est pour le personnel de commandement et « cadre moyen » de 28 % et celui du personnel de base de 72 % ;

- La mobilité :

Le taux de rotation de la main d'œuvre reste élevé pour l'ensemble des régions touristiques et en particulier pour Jerba, 22 %.

Présence des femmes dans le secteur hôtelier

En 2008 et en Tunisie, les femmes représentent pratiquement 30 % de la population active contre 20 % en 1984 (source : INS). Mais, il faudrait différencier les secteurs d'activité et les régions. A Jerba, région où les traditions restent fortement ancrées, ce taux est certainement beaucoup plus bas, mais le personnel travaillant dans les hôtels vient souvent du continent.

Par ailleurs, en 2007, et selon l'évolution sectorielle des placements en emploi des femmes (source : INS), il apparaît qu'au niveau national les placements en emploi des femmes dans le tourisme ne représentent que 5 % du total contre 55 % pour les industries manufacturières, 14 % pour les services, 7 % pour l'administration. Néanmoins, selon une approche de terrain, environ **3 000 femmes** travailleraient directement dans l'hôtellerie à **Jerba**, et ce compte tenu de l'absence d'activités attractives.

Présence des hommes dans le secteur hôtelier

Selon le même type d'approche ci-dessus, il est possible de considérer que plus de **15 000 hommes** travailleraient directement dans le secteur du tourisme à **Jerba**.

En termes de formation professionnelle, il existe une école hôtelière à Jerba qui délivre un brevet de technicien professionnel (BTP) dans le département « cuisine, restaurant, étage ». En 2008, 93 diplômés sont sortis de ce centre dont 35 « cuisine », 29 « restaurant » et 29 « étage ».

3. Environnement

3.1. Eau

En Tunisie

La gestion de l'eau est nationale et centralisée à travers la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (Sonede). Cette société est chargée de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement des installations de captage, de traitement, de transport et de distribution de l'eau (Hénia, 2008). En Tunisie, la consommation d'eau du secteur du tourisme représente 1 % de la consommation totale.

- **Eau de consommation**

A Jerba

L'insuffisance des pluies, la médiocrité du ruissellement et la disposition tabulaire des terrains font de Jerba une île où le problème de l'eau a toujours constitué un obstacle. L'eau est un bien précieux si bien que « *la construction d'une citerne qu'on ouvre au public est une œuvre de charité recherchée par les vieilles personnes aisées* » (Bourgou et Kassah, 2008). Le problème est d'autant plus grave que les nappes phréatiques sont le plus souvent saumâtres.

Eau - SONEDE - Jerba

Compte tenu du déficit en eau potable et devant les besoins sans cesse croissants, l'essentiel de l'alimentation de l'île arrive, depuis 1966, de deux captages, le premier est celui de l'oued Zeuss, le deuxième

est celui de Koutine : ces deux captages sont situés sur le continent. Ce transfert est réalisé à partir d'un réseau de canalisations long de 150 km.

Les prélèvements à partir de ces deux forages ont sensiblement diminué à la fin des années 1990, du fait de la création de deux stations de dessalement des eaux saumâtres à Zarzis (1999) et Jerba (2000). La station de dessalement d'eau saumâtre de Jerba, qui a été mise en service en 2000, a une capacité de production de 20 000 m³/jour. Les eaux traitées de ces stations sont ensuite mélangées à celles de la nappe de Zeuss-Koutine avant d'être distribuées par la SONEDE.

Figure 23 : Réseau de transfert d'eau potable à Jerba

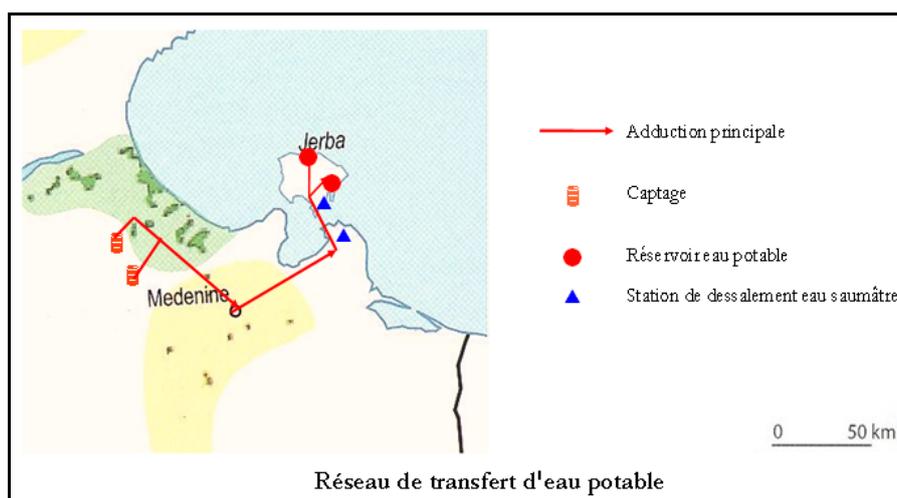


Tableau 28 : Répartition mensuelle de la consommation d'eau – Jerba : 2002-2008

Mois	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Janvier	201.032	200.514	213.227	237.463	240.176	229.613	237.714
Février	228.903	215.747	236.743	244.759	248.180	266.196	243.307
Mars	303.768	260.554	277.716	322.483	343.550	343.784	333.287
Avril	406.967	325.788	368.852	386.356	409.353	375.819	409.544
Mai	397.554	348.374	433.981	455.314	386.443	431.807	431.840
Juin	421.583	404.351	454.263	458.038	439.690	502.727	502.442
Juillet	460.984	510.730	526.588	545.514	558.114	540.267	552.743
Août	586.876	619.322	622.713	559.521	559.752	592.931	549.690
Septembre	404.217	418.197	484.306	463.783	468.237	538.734	520.561
Octobre	327.791	402.833	446.073	422.489	465.396	428.837	454.370
Novembre	292.814	270.898	324.601	312.602	317.225	294.395	329.718
Décembre	193.494	215.429	273.473	245.905	248.440	236.070	254.346
Total	4.225.983	4.192.737	4.662.536	4.654.227	4.684.556	4.781.180	4.819.562

La consommation d'eau à Jerba est de 4,8 millions de m³, soit 28 % de la consommation de la Tunisie.

L'évolution de la consommation d'eau est fonction du tourisme avec des pics en été, de juin à septembre ; le mois d'août, qui connaît les consommations les plus élevées, représente 11,4 % de la consommation annuelle en 2008.

Consommation - Eau touristique - SONEDE Jerba

La consommation spécifique touristique du secteur hôtelier comprend deux parties :

- Une partie fixe qui correspond à l'arrosage des pelouses, à l'irrigation des espaces verts, au nettoyage. Cette partie est indépendante du taux d'occupation de l'établissement hôtelier ;
- Une partie variable qui correspond à la consommation des utilisateurs touristiques. Cette partie varie en fonction du taux d'occupation de l'établissement hôtelier.
 - Selon la catégorie hôtel, la consommation spécifique touristique est de :

5*	711 litres/nuitée
4*	914 litres/nuitée
3*	529 litres/nuitée
VV	639 litres/nuitée

- Soit une **consommation spécifique moyenne touristique de 758 litres/nuitée** contre une moyenne nationale de 566 litres/nuitée. Cette consommation, plus importante, s'explique par des besoins sur toute l'année, ce qui n'est pas le cas des autres zones touristiques. L'objectif est de baisser la consommation à 325 litres/nuitée.
- Selon une étude qui a porté sur 7 % des hôtels, la répartition de la consommation par usage comprend l'arrosage, les piscines, les besoins du personnel, la buanderie, les cuisines et l'hébergement. La répartition entre les usages est la suivante :

Arrosage	29,0 %
Piscine	10,4 %
Personnel	8,0 %
Buanderie	10,0 %
Eau chaude	10,0 %
Cuisine	6,6 %
Pertes	11,0 %
Divers	15 %

Consommation touristique - Eau non conventionnelles - Jerba

Bien que les ressources soient supérieures à la demande, le recours à des eaux non conventionnelles existe déjà à travers les eaux épurées, osmosées, recyclées dont les origines sont pluviales et souterraines. Il s'agit des eaux d'origine domestique traitées par les stations d'épuration, des eaux provenant des unités de dessalement des eaux de mer, ainsi que des eaux souterraines renouvelables. Toutefois, la première ressource en eau potable demeure l'eau de la SONEDE.

La SONEDE a effectué deux enquêtes auprès de 45 hôtels en 1999 et 2004 à Jerba. Les résultats montrent **une augmentation de la mobilisation des ressources en eau autonomes**. Le nombre de puits et forages est passé de 14 à 17 ; trois hôtels utilisent des unités de dessalement et six établissements l'eau des stations d'épuration. En 1999, 31 % des hôtels utilisaient des **ressources autonomes** et ce pourcentage est passé à **58 % en 2004**, ce qui s'explique notamment par l'augmentation du coût de l'eau vendue par la SONEDE.

La chaîne El Mouradi, qui compte 14 unités hôtelières, a entrepris plusieurs actions en matière d'économie d'eau notamment à travers le dessalement par osmose inverse. Depuis 2004, l'hôtel Jerba Menzel bénéficie d'une unité de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 600 m³/jour.

Le golf de Jerba, qui couvre une superficie de 92 ha, consomme 1 500 m³/jour, et ce pour l'irrigation de 44 ha. Le golf est irrigué à partir des eaux de la station d'épuration.

Les priorités en termes de gestion de l'eau de consommation touristique passent par la maîtrise de la demande et le contrôle de la consommation. Ainsi, un audit⁴ est demandé lorsque la consommation est supérieure à 2000 m³.

A Jerba, plus de 60 % des hôtels sont des gros consommateurs d'eau. Ces consommations sont souvent dues à l'âge du parc hôtelier et à l'état des canalisations. Dans le cadre de programmes de maîtrise de la consommation d'eau, les enquêtes effectuées en 1999 et 2004 par la SONEDE auprès de 45 hôtels de Jerba, se sont appuyées sur l'étude du débit véhiculé durant la période creuse de la consommation, à savoir le débit minimum nocturne (Dmn) qui est une indication sur les pertes enregistrées. En 1999, le Dmn représentait 23 % de la quantité d'eau moyenne consommée ; en 2004, le Dmn a été ramené à 20 %.

Les priorités passent également par l'équipement en économiseurs d'eau tels les aérateurs, les réducteurs de débit, les pommes de douche, etc. Une opération de mise en place de ces dispositifs a donné, sur une année, des résultats intéressants puisque le volume moyen d'eau économisé est de 20 %.

Les priorités passent enfin par un programme de sensibilisation.

Le problème de l'eau à Jerba est lié à l'insularité : il faut transporter l'eau et ce transport représente un coût de plus en plus élevé. Il y aurait donc lieu d'autonomiser l'île de Jerba vis-à-vis du continent. C'est pourquoi, le dessalement d'eau de mer à Jerba est envisagé par un contrat de concession BOT.

- **Eau de mer**

En Tunisie, le « Pavillon bleu » est décerné en collaboration avec l'ATPNE ; 5 plages tunisiennes ont reçu le label « Pavillon bleu » en 2009. Des plages de Jerba ont demandé leur adhésion à ce label en 2010.

3.2. Énergie

Dans le but d'harmoniser le secteur de l'énergie, l'État tunisien, par la loi n°62-8 du 3 avril 1962, a créé la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (Steg). Le taux d'électrification est estimé à 99 % à l'échelle nationale. Le tableau suivant récapitule l'évolution mensuelle de la consommation d'énergie du secteur touristique à Jerba de 2006 à 2008 (Agenda 21, 2009).

La consommation totale d'énergie du secteur touristique représente 22 % de la consommation totale d'énergie dans le secteur des services ; la consommation d'énergie des unités hôtelières enregistre une évolution de 6 % par an. Cette consommation est passée de 11 kilowatts/h pour chaque nuitée en 1993 à plus de 20 kilowatts/h actuellement.

Considéré comme un secteur énergivore, le tourisme est devenu l'une des activités les plus ciblées par les programmes et projets de maîtrise de l'énergie (ANME). Ces programmes ont permis d'enregistrer des économies d'énergie estimées à environ 24 000 tonnes équivalent pétrole (TEP) par an, soit environ 25 % de la consommation globale d'énergie des 125 hôtels qui y ont adhésés.

De plus, l'ANME a lancé un programme de capteurs solaires « Prosol Photovoltaïque » au profit des hôtels qui y adhèrent pour des raisons économiques.

Par ailleurs, un programme de promotion du chauffage solaire est mis en place : actuellement, une vingtaine d'hôtels ont déjà adhéré au programme et ont conclu, à cette fin, des accords avec des bureaux d'études spécialisés ; quatre de ces hôtels sont situés à Djerba.

Enfin, le réseau de gaz a connu une expansion depuis 1982, avec la construction du gazoduc qui relie l'Algérie à l'Europe via la Tunisie. De plus, un gazoduc reliant Gabès à Jerba est en cours de réalisation et sa mise en exploitation est prévue en 2011. La vente de gaz au secteur touristique est passée de 51 168,8 TEP en 2006 à 58 340,6 en 2007 et à 59 100 en 2008.

⁴ Décret n°2002-335 du 14 février 2002, fixant le seuil à partir duquel la consommation des eaux est soumise à un diagnostic technique, périodique et obligatoire.

Tableau 29 : Répartition mensuelle de la consommation d'énergie dans le secteur touristique à Jerba

Mois	2006	2007	2008
Janvier	6 714 344	7 251 099	7 083 124
Février	6 064 353	6 019 185	6 595 919
Mars	6 901 780	7 218 545	6 989 261
Avril	7 026 323	7 848 034	8 060 486
Mai	9 436 815	9 131 185	8 597 247
Juin	13 078 540	13 953 272	12 036 205
Juillet	18 566 713	17 653 031	21 180 822
Août	21 926 243	21 876 793	21 193 264
Septembre	16 307 223	16 378 208	19 235 379
Octobre	12 106 024	12 305 958	12 188 274
Novembre	7 441 258	7 338 913	8 139 494
Décembre	5 850 707	6 284 668	6 922 060
Total	131 420 223	133 258 891	138 221 535

3.3. Déchets

Déchets solides

Trois étapes concernent les déchets solides : la production, la gestion et le traitement.

La production de déchets

Dans la délégation de Midoun, la production de déchets est de 20 500t/an dont 14 797 t/an pour les zones touristique et urbaine et de 5 703t/an pour les zones rurales.

Dans les municipalités de Houmt Souk et Midoun, la production de déchets est de :

- 0,3 kg/hab./jour en milieu rural ;
- 0,7 kg/hab./jour en milieu urbain ;
- **1,73 kg/lit/jour, avec un taux d'occupation de 70 %, et de 1,51 kg/lit/jour avec un taux d'occupation de 80 %.**

Tableau 30 : Composition des ordures ménagères en zone touristique

Composition	Taux (%)
Organiques	67 %
Papier et carton	8 %
Plastique	11 %
Verre	3 %
Métaux	4 %
Déchets de Jardin	2 %
Divers inorganiques	5 %
Total	100 %

Source : Municipalité

Dans un hôtel, les principales productions de déchets sont :

- Huile de friture. Elle est récupérée par les hôteliers, collectée par de petits sous traitants et recyclée pour être utilisée dans des chaudières.

- Plastique et aluminium. Il s'agit en particulier des bouteilles et des canettes. Un secteur organisé de façon informelle les récupère ; ces produits sont ensuite recyclés.
- Verre. Toutes les bouteilles en verre (vin, bière, eau minérale⁵) ne sont pas consignées et ne peuvent être rendues lors des achats. L'hôtelier doit trier ces déchets ;
- Piles. Les progrès technologiques ont engendré une forte croissance de la consommation des piles et une grande augmentation des déchets électroniques très polluants pour l'environnement. Ainsi, pour **une chambre d'un hôtel 3*, 4* ou 5***, le besoin s'élève à **10 piles par chambre** : 4 pour les serrures de la porte d'entrée, 4 pour le coffre fort et 2 pour la télécommande. Il y aurait, pour les chambres des hôtels 3*, 4* et 5*, environ 175 000 piles/an à recycler à Jerba. C'est pourquoi, l'Agence nationale de gestion des déchets (ANGED) est en train de mettre en place un dispositif de récupération et de gestion de ces déchets.
- Carton et matériel cassé. Les hôteliers stockent ces déchets et essaient de les sous traiter avec des équipes informelles.

La gestion des déchets solides comprend le tri, la collecte et le transport.

- Le tri est assuré par les hôteliers et ce, selon l'Arrêté du ministre du Tourisme du 1 décembre 2005 fixant les normes minimales de classement des hôtels de tourisme et vu la loi n°96-41 du 10 juin 1996 relative aux déchets et aux contrôles de leur gestion et de leur élimination.
- La collecte et le transport sont assurés par l'autorité locale, à savoir les services municipaux.

En Tunisie, le taux de couverture moyen de la collecte des déchets ménagers est de 90 % en milieu rural et de 95 % en milieu urbain. Les municipalités de **Houmt Souk et Midoun** ont atteint une **couverture de la collecte des déchets ménagers de 92 % en milieu rural et de 100 % en milieu urbain. Les établissements hôteliers des deux municipalités sont tous concernés par ces collectes.**

Le traitement des déchets solides passe, soit par la valorisation ou le recyclage, soit par l'élimination finale dans un site aménagé.

Afin de préserver la biodiversité, un Programme national de gestion des déchets solides (Pronagdes) a été lancé en 1993. Il permet la réalisation de centres d'enfouissement techniques ou « décharges contrôlées » dans les communes chefs-lieux des gouvernorats. Ces unités sont renforcées par des centres de transfert des déchets qui se substituent aux anciens dépotoirs sauvages.

Le traitement des déchets solides est actuellement géré par l'Agence nationale de la protection de l'environnement (ANPE) qui commence à concéder des centres de traitement à des entreprises privées.

Jerba compte six grandes décharges anarchiques. Le projet de création des décharges contrôlées et des centres de transfert vise à répondre aux problèmes que rencontrent les trois municipalités de l'île : création de trois centres de transfert pour 4 500 tonnes de déchets par an.

L'évolution vers une gestion durable des déchets reste tributaire de l'implication et de la participation de toutes les parties dans les différentes étapes de gestion des déchets, depuis la production jusqu'à la mise en décharge en passant par la valorisation et le recyclage. Les hôteliers sont concernés par le traitement des déchets car ces derniers peuvent nuire à l'environnement de l'île de Jerba ; les taxes payées par les hôteliers sont comprises dans la taxe municipale.

⁵ Dans les hôtels 5*, l'eau minérale est obligatoirement présentée dans des bouteilles de verre.

Déchets liquides

Dans le gouvernorat de Médenine, 9,5 millions de m³/an sont traités par les stations d'épuration de l'ONAS. Les municipalités de Houmt Souk et Midoun sont ainsi prises en charge par l'ONAS. Il existe trois stations d'épuration sur l'île :

Stations d'épuration	Capacité de traitement/jour en m ³
Houmt Souk	3 500
Aghir-Jerba	15 750
Sidi Mehrez (Midoun)	3 000

La ville de Houmt-Souk est dotée d'un réseau séparatif eau pluviale / eau usées. Le réseau d'assainissement de Houmt Souk compte 2 500 raccordements : raccordement d'environ 40 % des ménages. En l'absence du réseau ONAS, la solution la plus utilisée pour l'assainissement reste la fosse septique et le puits perdu (60 %).

Dans la zone touristique de Midoun, le terrain de golf (70 ha) est irrigué à partir des eaux épurées à la station de Sidi Mehrez à Midoun qui couvre 13,5 ha. Créée depuis 1981 et restaurée en 1994, elle traite 3 000 m³/jour qui sont destinés pour le terrain de golf.

La qualité des eaux réutilisées est conforme aux normes tunisiennes (NT.106.03.89, à titre d'exemple DBO 5 < 30 mg/l et DCO < 90 mg/l).

IV. IMPACT DU TOURISME SUR LA DESTINATION

Le développement du tourisme a eu des répercussions directes sur le développement du commerce, des événements culturels, des infrastructures et des équipements (Agenda 21, 2009). Il a permis un changement certain sur le niveau de vie des habitants (Paskoff, 2004).

1. Impacts économiques

L'agriculture

Avant les années 1960, les populations jerbiennes vivaient pratiquement en autarcie et n'achetaient que le minimum nécessaire : sel, sucre, thé et café. Le climat de l'île a permis un développement agricole, en particulier la culture d'oliviers, de grenadiers, de palmiers-dattiers, de figuiers, de pommiers, d'amandiers, mais également de la vigne, de légumes et de certaines céréales ; les revenus des palmiers et des oliviers représentaient 64 % du total des productions agricoles en 1960.

A Jerba, l'agriculture de subsistance n'a pas résisté à l'ouverture de l'île et à l'amélioration de son accessibilité : l'agriculture, base et support de l'ancienne société jerbienne, est en pleine décadence entraînant une dégradation rapide du paysage.

En 1938, 31 % de la population adulte vivait des activités agricoles, cette proportion tombant à 25 % en 1956, puis 17 % en 1962 et 4 % en 2004.

Actuellement, les cultures sous serres en plastique et l'arrosage au goutte-à-goutte ont fait leur apparition de même que l'élevage de vaches laitières.

La pêche

Jerba compte plusieurs petits ports de pêche : Houmt Souk, Ajim, Aghir, Lella Hadhria et El Kantara. En 1938, près de 1 300 hommes, approximativement 10 % de la population masculine, vivaient de la pêche, soit en utilisant des barques (600 unités), soit à partir de pêcheries fixes (130 unités). Avant le développement du tourisme, le nombre de barques (500 unités) et de pêcheries fixes (85 unités) avait déjà décliné. La pêche est actuellement dans un état critique à Jerba (Bourgou et Kassah, 2008).

L'artisanat

L'artisanat, en particulier le travail de la laine mais également la poterie, a joué un rôle primordial dans la vie économique de l'île et a constitué une source de revenus important grâce au commerce de ces produits. Mais l'artisanat utile, concurrencé par les produits manufacturés et par les changements de comportement de la population, a perdu beaucoup de sa valeur.

Grâce au tourisme, trois secteurs ont pu résister et même retrouver un essor : la fabrication de tapis, de poteries et de bijoux (or et argent) ; la fabrication artisanale de bijoux reste une activité lucrative importante (Jomni, 1981).

La répartition de la population active, entre 1994 et 2004, indique des évolutions différenciées selon les secteurs d'activité dans l'ensemble de l'île de Jerba ; le tourisme est compris dans les services. Tourisme et Services sont fortement liés, surtout à Jerba, où avant le développement du tourisme, les services de proximité étaient peu développés.

Tableau 31 : Répartition de la population active (%) - Jerba. 1994-2004

Secteurs d'activité	1994	2004
Agriculture et pêche	7,8	4,2
Industrie manufacturière, mines et énergie	18,6	10,6
Bâtiment et travaux publics	12,9	15,2
Services	49,4	57,4
Administration, éducation et santé	10,2	11,7
Non déclarés	1,1	0,8

Source : INS

La part de la population active dans les secteurs de l'agriculture, la pêche, de l'industrie manufacturière a baissé. Par contre celle des services dont le tourisme et des secteurs qui lui sont proches a connu un net accroissement.

1.1. Équipements

- Eau potable : Le réseau de couverture de l'île de Jerba permet de répondre actuellement aux besoins de la zone touristique et à ceux des périmètres urbains. Si le taux de branchement n'est pas assuré à 100 %, il est néanmoins passé de 55 % en 1984 à 82 % en 1992 et à 95 % en 2000.
- Eaux usées : Le taux de raccordement au réseau de l'ONAS reste faible : 8,5 % en 1984, environ 20 % en 1994 et moins de 40 % actuellement.
- Électricité : Un transformateur HT/MT implanté à Roubbana et relié à la centrale thermique de Ghannouch alimente toute l'île de Djerba dont le taux d'électrification est estimé à 99 %. Le taux de branchement réel est passé de 80 % en 1973 à 99 % en 2000 à Houmt-Souk ville. Le nombre des abonnés est passé de 13 186 pour 9 500 logements en 1973 à 40 000 abonnés actuellement. Ceci représente un degré élevé de satisfaction de la demande.
- Gaz : Actuellement, l'île de Jerba est raccordée à un réseau de gaz de pétrole liquéfié (GPL) et les unités hôtelières de Jerba et Zarzis consomment pas moins de 17 000 tonnes équivalent pétrole (TEP).
- Voie : A l'intérieur de l'île, le réseau de routes bitumées ne cesse de se densifier. En 1961, il y avait 61 km de routes bitumées qui reliaient Houmt Souk et Midoun aux deux portes de l'île, Ajim et El Kantara. En 2006, le réseau a atteint 335 km de routes bitumées.

1.2. Services

Le tourisme a participé à la tertiarisation de l'économie jerbienne. Ainsi, les secteurs du bâtiment, des services et de l'administration ont vu leur part progresser, comme l'indique le Tableau 31 ci-dessus.

- Transport collectif : Le taxi reste le moyen de locomotion le plus utilisé. Le parc de l'île en taxis est de 520 véhicules et il se développe surtout en fonction de l'évolution du secteur touristique. A l'intérieur de l'île, le réseau des bus est relié à la gare routière centrale de Houmt-Souk et se déploie sur plusieurs axes vers Mellita, Midoun, Ajim, ainsi que vers la zone touristique.
- Services municipaux : Le développement municipal durable (Kasmi, 1993) est la tâche prioritaire des élus municipaux. Néanmoins, les ressources dont les communes disposent ne leur permettent pas de répondre aux besoins de leur fonctionnement. Les moyens d'action dépendent largement des recettes communales qui proviennent principalement des impôts directs dont les recettes sont générées par la taxe sur la valeur locative, la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial et professionnel et la taxe hôtelière⁶. A Jerba, la contribution de la taxe hôtelière aux impôts perçus par les communes est de 54 % à Midoun et de plus de 30 % à Houmt-Souk ; elle génère respectivement 46 % et 11 % des recettes totales du budget de fonctionnement des communes de Midoun et de Houmt Souk.

Les élus locaux sont parfois tentés, « au nom du budget municipal », de favoriser exagérément l'extension des zones touristiques ou de pousser à la densification de ces mêmes zones.

1.3. Investissements

Si le « Club Med » a été le premier groupe étranger à s'implanter à Jerba, le 1^{er} établissement hôtelier de Jerba est le fait de capitaux jerbiens.

En 1965, la Tunisie s'engage dans une expérience politique et économique de socialisation des moyens de production. Toutefois, compte tenu des besoins en devises, le tourisme n'a pas été touché par cette politique : au contraire, le secteur a servi de refuge aux capitaux privés tunisiens.

⁶ Loi n°75-34 du 14 mai 1975. Le taux de la taxe hôtelière est fixé à 1%. Cette taxe est assise sur le montant des recettes brutes provenant de l'exploitation de l'établissement touristique et des activités qui lui sont annexées, à l'exception de celles se rapportant aux spectacles.

Les promoteurs tunisiens et les TO étrangers ont collaboré. Les TO étrangers conseillaient les promoteurs tunisiens sur la conception et la dimension des hôtels et les aidaient financièrement en participant à l'investissement, ce qui leur garantissait une bonne commercialisation. Cette participation a revêtu deux formes : (i) une avance récupérée sur les prestations à fournir aux clients, et ce sur 2 à 3 ans ; (ii) une participation souvent mineure au capital que les promoteurs tunisiens ont ensuite racheté rapidement.

En 1970, la société « Tourgueness » réalise sur 12 ha le plus grand village touristique du monde « Dar Jerba » avec quatre hôtels et de nombreux centres d'animation axés sur la satisfaction de tous les besoins de la clientèle. Depuis, ce complexe a été racheté par des investisseurs libyens.

Entre 1972 et 1986, soit en 15 ans, moins de 3 000 lits ont été réalisés. Des raisons de politique étrangère et intérieure expliquent cette période d'inertie en matière d'investissements. La déclaration de Jerba, du 12 janvier 1974, relative au projet d'union tuniso-libyenne a eu un impact négatif sur les investissements. De plus, la prise de conscience de l'importance du secteur va jouer en défaveur de Jerba au profit de Monastir, ville du président Bourguiba ; de 1982 à 1986, les investissements à Jerba ne représentent que 6 % du total des investissements touristiques contre 30 % pour la région de Monastir.

Actuellement, plus de la moitié de la capacité en lits est propriété de Jerbiens ; depuis 1990, il y a eu réappropriation de l'espace par les Jerbiens. Entre 1994 et 1997, 65 % de la capacité réalisée est le fait d'investisseurs jerbiens : cela témoigne de la nouvelle qualité entrepreneuriale de la population jerbienne.

La part des IDE « Tourisme et Immobilier » dans le total des IDE reste minime : 1,7 % en 2005 ; 0,4 % en 2006 ; 3,5 % en 2007 et 5,8 % en 2008. Mais il est évident que le désengagement de l'État, l'augmentation du coût du lit et la recherche de la qualité ont entraîné une baisse des investissements. Les futurs grands projets ne pourront être portés que par des financements internationaux.

2. Impacts du tourisme sur la société

2.1. Démographie

Tableau 32 : Évolution de la population de l'île de Jerba

	POPULATION			
	1975	1984	1994	2004
Houmt Souk	30 145	43 354	53 340	64 892
Midoun	23 859	29 918	38 637	50 459
Ajim	16 213	18 998	22 193	24 166
TOTAL	70 217	92 269	114 170	139 517

Source - INS

L'évolution démographique de l'île indique une forte augmentation de la population : de 45 275 habitants en 1926, la population a atteint 139 157 habitants en 2004. Le tourisme a donc transformé un milieu répulsif en espace attractif.

Le nombre des ménages a également augmenté, passant de 13 386 en 1975, 17 135 en 1984, 21 559 en 1994, 31 402 en 2004. La dimension moyenne des familles s'est réduite de 5,2 membres en 1975 à 4,4 en 2004, parallèlement au progrès de la transition démographique.

Midoun, directement concernée par le développement du tourisme, connaît une nette accélération de la croissance démographique ; c'est une municipalité particulièrement attractive. Avec le développement du secteur tertiaire, Houmt Souk connaît une hausse des valeurs foncières et immobilières, ce qui entraîne le départ d'une partie des populations résidentes et la création de centres urbains périphériques ou de centres urbains secondaires.

Tableau 33 : Évolution du taux d'accroissement par délégation. 1984-1994 et 1994-2004

	Taux d'accroissement moyen annuel (%)	
	1984-1994	1994-2004
Houmt Souk	2,09	1,98
Midoun	2,59	2,71
Ajim	1,57	0,86
Total île Jerba	2,15	2,03

Source : INS

A titre de comparaison avec la moyenne nationale, en 2008 en Tunisie :

- Taux d'accroissement naturel : 1,19%
- Taux brut de natalité : 17,7‰
- Taux brut de mortalité : 5,8 ‰

Tableau 34 : Évolution du taux moyen de croissance annuel (%)

Périodes	Houmt Souk	Midoun
1975-1984	4,1	2,4
1984-1989	2,3	3,6
1989-1993	5,8	5

Source : INS

De 1975 à 1984, la croissance à Houmt Souk est due à l'extension du périmètre communal.

Tableau 35 : Évolution du taux de masculinité par délégation. 1984-2004

	Taux de masculinité		
	1984	1994	2004
Houmt Souk	49,9	50,6	51,6
Midoun	47,9	50,0	52,1
Ajim	45,9	46,6	45,9
Total île Jerba	48,4	49,6	50,8

Source : INS

Le taux de masculinité, lié à l'activité touristique, a complètement changé dans l'ensemble de l'île et plus particulièrement à Houmt Souk et Midoun. La délégation d'Ajim, qui a conservé un caractère plus rural et qui est toujours touchée par l'émigration masculine, enregistre encore une prévalence de la population féminine : 54,1 %.

2.2. Flux migratoires

Pendant longtemps, Jerba a été un foyer d'émigration et l'île connaissait un solde migratoire négatif. L'émigration, essentiellement masculine et temporaire, a affecté la croissance démographique, surtout pendant les années 1960 et 1970, mais à partir des années 1980, le développement touristique a renversé les courants migratoires.

Le taux de croissance annuel moyen était de :

- 1,30 % de 1936 à 1946
- 0,94 % de 1946 à 1956
- 0,40 % de 1956 à 1966

Compte tenu des besoins en main d'œuvre pour la réalisation des infrastructures et des équipements touristiques, un retournement de situation a été enregistré. L'émigration traditionnelle de la population de l'île est remplacée par une immigration du continent, une immigration familiale.

Tableau 36 : Évolution du bilan migratoire par délégation

	Bilan migratoire	
	1987-1994	1999-2004
Houmt Souk	2.178	1.404
Midoun	3.360	3.869
Ajim	-532	-13

Source : INS

En 2005, les mouvements migratoires, tels que présentés dans le Tableau 37, mettent en valeur l'attraction qu'exerce Midoun, municipalité directement touchée par le tourisme.

Tableau 37 : Mouvements migratoires dans les trois délégations - 2005

	Entrées	Sorties	Solde
Houmt Souk	5 407	4 003	1 404
Midoun	5 700	1 831	3 869
Ajim	862	875	-13

Source : INS

Ces résultats confirment ceux relevés dans la croissance totale de la population. Midoun est attractive, Houmt Souk l'est moins en raison du coût de l'accès au foncier et à l'immobilier, Ajim, qui reste répulsive, est en dehors des activités touristiques.

2.3. Modes de vie

Dans le cadre des mouvements migratoires, les stratégies individuelles ont remplacé les stratégies collectives. Ainsi, les effets de l'émigration sur le contexte économique de Jerba mettent en évidence de nouveaux phénomènes comme l'importance de l'acquisition de terrains pour la construction de logements (Chapoutot, 1999). La société jerbienne a renversé son système de valeurs en passant d'une société à « agglomération familiale » à une société urbaine.

Le tourisme est à la base d'une nouvelle spatialité : en réalisant des unités d'hébergement sur le littoral, espace jusqu'alors délaissé, les codes et repères jerbiens ont été brisés (Agenda 21, 2009). Les populations jerbiennes qui évitaient ces espaces ont été attirées par le littoral pour construire des logements individuels (ASD, 1975). En outre, avec le tourisme, la consommation moyenne annuelle par habitant a été complètement bouleversée.

Figure 24 : L'espace jerbien avant le tourisme

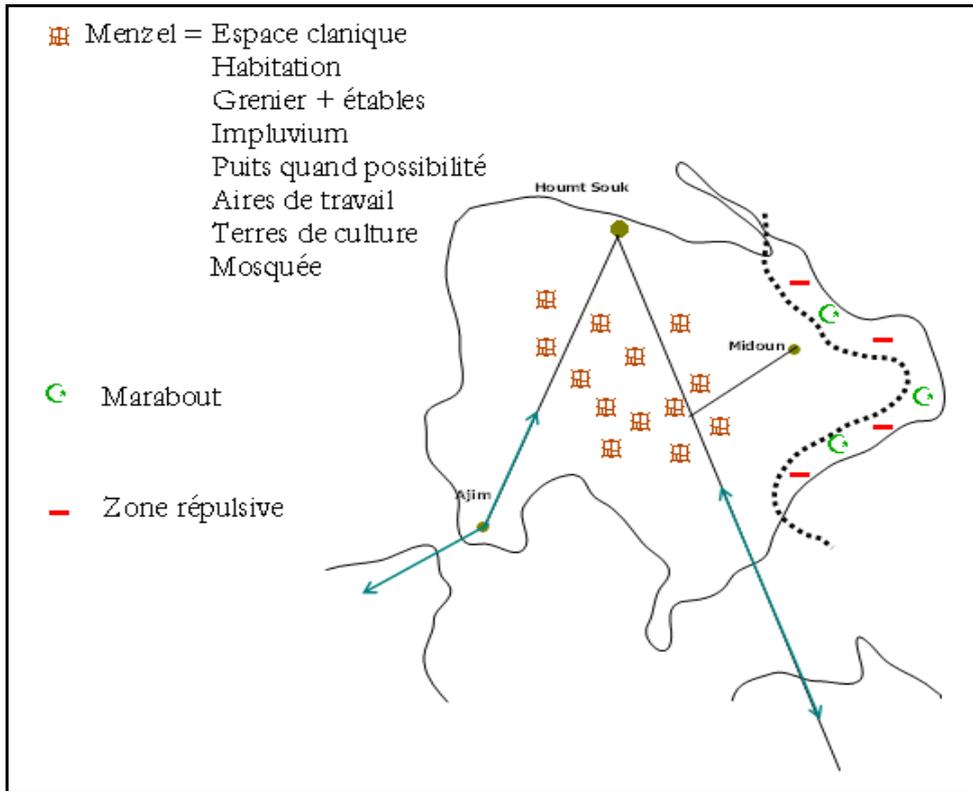
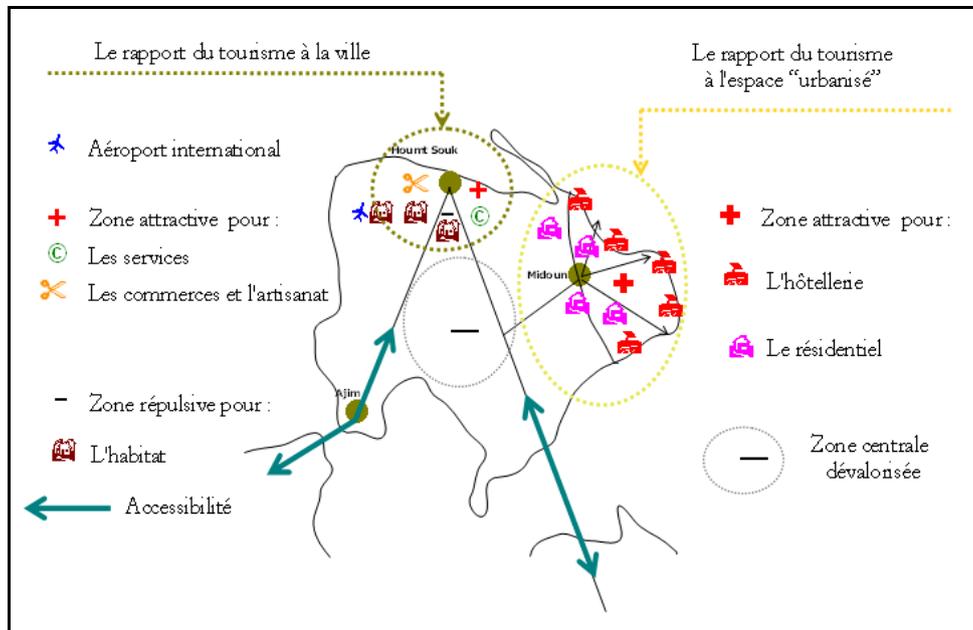


Figure 25 : L'espace jerbien depuis le tourisme



3. Impacts environnementaux du tourisme

3.1. Littoral

L'étude du littoral nécessite la prise en compte de trois éléments : la bathymétrie, l'évolution des plages et l'artificialisation de la côte (Paskoff, 1987).

- **La bathymétrie** : A proximité de l'île, la bathymétrie est presque toujours inférieure à -10 mètres. Au large de la côte méridionale et septentrionale, l'isobathe de -5 mètres n'apparaît qu'au-delà d'une dizaine de kilomètres de la côte. Ainsi, Djerba a été dénommée par les navigateurs romains « l'île de hauts fonds ». La déstabilisation des fonds marins, due principalement à la dégradation des herbiers de Posidonia à cause de la pêche, est un facteur déterminant de l'érosion des plages.
- **La plage** : Les plages de Jerba s'étendent principalement sur la façade Nord-Est de l'île qui est bien exposée au vent dominant et adossée à un champ dunaire relativement bien développé (Miossec et Paskoff, 1979). Elles couvrent un littoral de 30 km environ. Ces plages ont fait l'objet d'un aménagement touristique intense, ce qui les a isolées de leurs arrière-pays. Ce sont des espaces fragiles et vulnérables où les phénomènes d'érosion sont parfois importants mais très variables selon les secteurs⁷. Il y a donc lieu de différencier le secteur au nord de Lella Hadhria et celui au sud : (i) les plages du premier secteur sont longues, épaisses et elles s'adossent à des dunes ; (ii) les plages du second secteur sont plus étroites, parfois sans dune bordière et elles laissent apparaître des affleurements rocheux.

Pour faire face à ce phénomène d'érosion des plages, plusieurs travaux ont été lancés depuis le début des années 1990 :

- Les enrochements : Trois secteurs ont fait l'objet de cette technique.
 - ♦ Entre l'hôtel Ulysse Palace et l'hôtel El Jazira (plage de Sidi Mahrez), en érosion depuis la moitié des années 1980 ;
 - ♦ A proximité de l'hôtel Les Sirènes (plage de Sidi Zekri), en érosion depuis 1990 ;
 - ♦ Le long du tronçon de côte au sud de l'hôtel Djerba la Fidèle.

Dans l'ensemble, là où les enrochements ont été utilisés, le trait de côte a été stabilisé et des quantités de sédiments ont été piégées.

- Les murs de soutènement : Cette technique a été fréquemment utilisée. Elle relève de l'initiative privée des hôteliers qui pensaient ainsi protéger leur établissement (hôtel les Sirènes, hôtel Dar Djerba, auberge des jeunes d'Aghir). Partout où ils ont été installés, les murs de soutènement verticaux ont accéléré le phénomène d'érosion en favorisant l'agitation des eaux et en amplifiant l'énergie des vagues. Les murs inclinés résistent plus longtemps à l'affouillement que les eaux marines exercent à leur base, mais ils ne constituent pas une solution durable.
- Les épis : Apparus au début des années 1990, les épis sont nettement plus présents que les enrochements et les murs de soutènement, surtout le long la côte orientale. Ici, chaque hôtelier s'est précipité pour avoir le sien et profiter du peu de sédiments charriés par la dérive littorale allant vers le sud. Le résultat est l'existence aujourd'hui d'un trait de côte très segmenté où d'étroites plages se développent au pied de la façade septentrionale des épis qui interceptent le peu de sédiments apportés par la dérive littorale.
- L'alimentation artificielle des plages : Cette solution s'avère être la plus efficace aujourd'hui, selon les services techniques de l'État et les collectivités locales. Elle remédie à la cause fondamentale de l'érosion des plages, une carence en sédiments, tout en préservant les aménagements de front de mer de l'attaque des vagues. Elle peut être réalisée à partir de gisements sous-marins ou d'apports de sable du continent. Cette technique n'a aucune incidence sur l'esthétique du paysage et sur l'attractivité de la plage.
- La réhabilitation de la dune bordière : La méthode couramment adoptée est celle d'un carroyage utilisant les palmes et parfois les troncs de palmier. Localement, par exemple sur le tronçon compris entre l'hôtel El Jazira et l'hôtel Ulysse Palace, cette méthode semble être efficace. Ceci est confirmé par la quantité de sédiments piégée et le développement vertical de la dune du haut de plage.

⁷ L'APAL lancé un avis d'appel d'offres national en 2010 pour des « Travaux d'enlèvement d'algues et de rechargement de la plage d'Aghir »

– *Le recul stratégique* : Il s'agit de l'établissement du DPM qui constitue la meilleure réponse à l'érosion des plages, tant d'un point de vue environnemental que financier. Cette vision a fait écho auprès de certains hôteliers qui ont détruit volontairement et courageusement la partie externe de leurs établissements, laissant une distance stratégique par rapport au trait de côte sur plus de 40-50 m. C'est peut-être aussi le meilleur calcul économique puisque les mesures de protection étant coûteuse.

- **L'artificialisation** : Une observation du phénomène d'artificialisation du littoral, limitée à la lecture du kilométrage de côte occupée, relève d'un simple constat : 25 % du littoral des deux communes concernées par l'étude sont artificialisés. Une analyse plus fine devrait prendre en compte les stratégies de mise en place de l'activité touristique et les politiques d'aménagement de l'espace, les deux étant liées à des raisons endogènes et exogènes.

Dans les années 1960, un développement non maîtrisé du tourisme a entraîné une « mal-littoralisation » avec un éparpillement des hôtels le long du littoral caractérisé par un taux d'occupation des parcelles très faible (20 lits/ha). Il en a résulté **un saupoudrage de l'espace littoral** et un amenuisement des ressources naturelles.

A partir des années 1970, une réflexion sur l'évaluation des potentialités des lieux touristiques et sur les possibilités d'amener des réseaux en infrastructure en termes de financement a été menée. Elle a abouti à la création de zones touristiques dont celle de Jerba (décret 73-162 du 5 avril 1973), qui a été couverte par un plan d'aménagement ; ce dernier a pris en considération le nombre de lits à l'hectare (100 lits/ha) et le nombre de baigneurs sur la plage (12/m²). Il en a résulté **une concentration des activités touristiques sur l'espace littoral** (Miossec, 1976). Ainsi, les municipalités concernées par l'étude, Houmt Souk et Midoun, possèdent un littoral de 120 km environ dont 30 km uniquement sont concernés par la zone touristique, soit **25 % d'occupation**.

Mais au-delà de l'artificialisation du littoral, un phénomène encore plus préoccupant est celui de la dégradation de l'arrière zone du trait de côte. Les champs de dunes sur le littoral, qui étaient en grande partie à l'origine de l'équilibre de la côte, ont été dans la plupart des secteurs arasés sans précaution pour laisser la place à des constructions. Les dunes éloignées du rivage, qui formaient des complexes d'environ 4 à 5 mètres de hauteur, ont été presque complètement détruites. A l'intérieur de l'île, donc dans une zone non couverte par l'étude mais qui est importante en termes d'environnement, de grandes excavations et carrières ont été ouvertes pour l'extraction du sable et de la pierre pour les besoins de la construction. Dans la partie nord-orientale de l'île, on peut compter au moins 55 grandes carrières dont 33 % seulement ont été autorisées. L'ouverture de ces carrières signifie une grande perte de terre et de sol arable. Certaines carrières sont utilisées comme décharges sauvages, ce qui contribue davantage à la dégradation du milieu et engendre la dégradation écologique.

3.2. Utilisation des sols

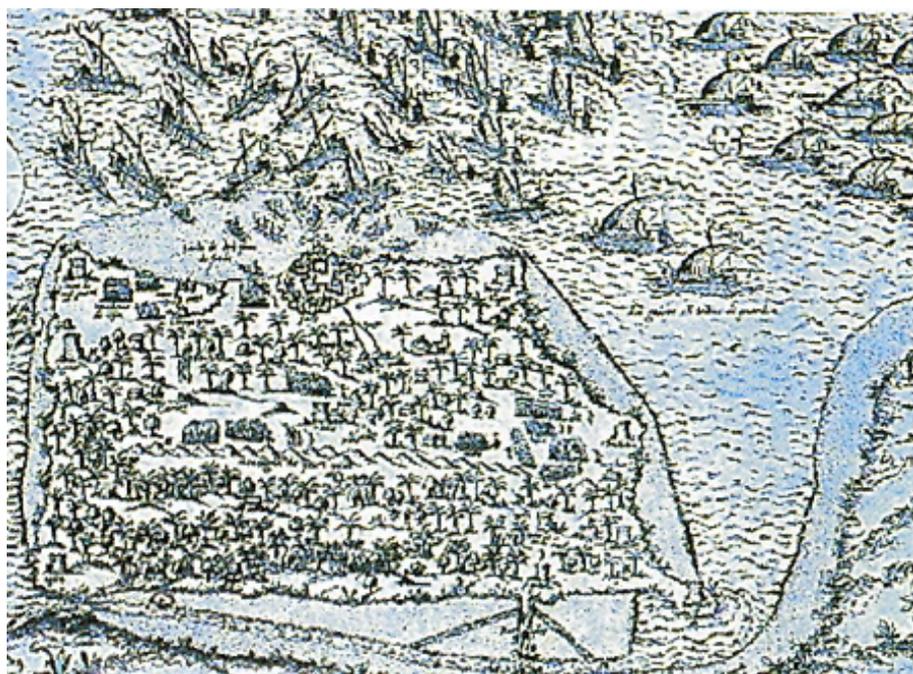
Le tourisme a une grande incidence dans le processus d'aménagement et de transformation du territoire. Son rendement économique se fonde sur l'exploitation du sol, en tant que ressource, et sur la mise en valeur de son environnement, en tant que produit touristique.

Pour rappel, la superficie prise en compte dans l'étude porte sur les communes de Houmt Souk et Midoun, soit 371,31 km². La superficie totale des plans d'aménagement touristique (PAT) de Houmt Souk et de Midoun est de 1 184,57 hectares, soit 11,8457 km². **La superficie totale des PAT représente 3,2 % de la superficie des communes de Houmt Souk et Midoun.**

La vingtaine de kilomètres de plages sablonneuses, située à l'extrémité nord-est de l'île, est :

- A l'opposé de l'accès le plus ancien et le plus commode de l'île par Jorf - Ajim ;
- Désertée par les populations, par crainte des dangers venus de la mer ;
- Visitée pendant de courtes périodes, lors des pèlerinages que les populations rendent aux marabouts ;
- Inoccupée du fait que les insulaires ne pratiquaient pas d'activités balnéaires.

Figure 26 : Estampe de Jerba 1560



Source : Estampe de Djerba attribuée au cosmographe piémontais Gastaldi exécutée en juin 1560

Cette estampe, exécutée en juin 1560 et attribuée à Giacomo Gastaldi (1500-1560), cosmographe officiel de la Sérénissime République Vénitienne, montre bien les rivages désertés devant l'assaut des navires ennemis. Seule Houmt Souk, protégée par son fort, est en front de mer.

Le littoral, qui était un espace vide, est donc au cœur du dispositif territorial de l'île de Jerba. Dans les années 1960, ce littoral répond aux besoins des touristes européens. Il permet, en effet, « une liberté en sécurité », liberté sur des plages vides, sécurité dans de confortables hôtels. A partir des années 1975, le tourisme s'est approprié l'espace littoral. Les plans d'aménagement touristiques, en créant une nouvelle spatialité littorale, ont fait de ces espaces, des lieux d'urbanité.

Figure 27 : Littoral touristifié et urbanisé - Jerba



Les relations des zones touristiques et des villes ont entraîné un gommage des limites urbaines créant par là-même un territoire touristique-urbain.

De plus, et compte tenu de la hausse des valeurs foncières et immobilières, le centre ville de Houmt souk est devenu une zone répulsive ; les populations du centre ville de Houmt Souk se sont installées dans les périphéries et la municipalité a été obligée de multiplier les secteurs municipaux : Er-Riadh en 1977, Mellita en 1990 et Mezraga en 2004.

Ces processus spatiaux ne représentent pas un modèle urbain mais plutôt un « paysage urbain ».

3.3. Biodiversité

L'île de Jerba a été l'objet d'une anthropisation intensive depuis l'antiquité et le niveau de biodiversité est relativement réduit.

La présence de la flore à l'état naturel ne subsiste aujourd'hui que dans des secteurs très limités qui ne concernent pas la zone touristique. Le seul arbre, rencontré dans la zone qui deviendra touristique, est le palmier qui apporte une touche esthétique au paysage de l'île.

L'anthropisation de l'île a réduit la présence de la faune qui est concentrée dans les zones humides où la présence des activités humaines est moins visible. Les animaux présents sont les mangoustes, les chacals, les hyènes, les fennecs. Jerba est également une étape importante pour les oiseaux migrateurs, comme les flamants roses qui se rassemblent, en hiver, sur la péninsule de Ras Er-Rmel.

Ras Er-Rmel, la presqu'île des Flamands roses, constitue un lieu très favorable pour la ponte des tortues et la zone mérite d'être intégralement protégée. En effet, en plus des tortues, ce milieu abrite des populations de petits mammifères, des rongeurs, des reptiles ainsi que des invertébrés. Ecosystème très fragile qu'il y a lieu de protéger, Ras Er-Rmel est une flèche littorale qui a vu sa longueur passée de 4 km à plus de 10 km : cette flèche profite de l'érosion de certains secteurs du littoral pour progresser, mais elle a également bien avancé avant même le développement du tourisme.

La formation récente des zones humides et des langues dunaires a permis à certaines espèces de remplir le vide écologique.

Selon la classification FAO/UNESCO, la végétation naturelle à Jerba appartient au climat subdésertique méditerranéen. L'index xérique à Jerba, qui appartient à la ceinture comprise entre 200 et 250, est de 210, tandis que le climat méditerranéen présente typiquement un index xérique inférieur à 200. La végétation spontanée est caractérisée par une formation pérenne d'arbrisseaux, plantes succulentes, plantes herbacées, lichens, etc., avec ou sans présence de végétation saisonnière. On observe encore la présence répandue des palmiers nains et du lentisque et, dans les zones les plus arides et sablonneuses, du *drinn*.

Les *sebkhas* sont des prairies inondées caractérisées par la présence de dunes mobiles suivies par de vastes étendues de végétation halophyte et de dunes fixes couvertes par des arbrisseaux.

V. MESURES POLITIQUES

La stratégie touristique est coordonnée par des plans établis à l'échelle nationale.

1. Aides de l'État au secteur du tourisme

Au cours de la décennie 1960, alors que le tourisme était une opportunité de développement, un premier texte portant l'encouragement de l'État à la construction hôtelière et touristique a été promulgué, décret n°66-339 du 2 septembre 1966 (Sahli, 1990).

Zone touristique

Les mesures politiques se sont multipliées à partir des années 1970. Elles sont la résultante d'une série de facteurs tels que la prise de conscience de la sous-utilisation de l'espace, du coût de réalisation des infrastructures ainsi que du rôle des organisations opérant sur le marché touristique et de leur influence sur une définition de la politique de valorisation du produit touristique tunisien. Une stratégie de développement touristique fondée sur une gestion spatiale et la maîtrise foncière a été mise en place. L'exécution de cette stratégie a abouti :

- à la création de Zones touristiques dont celle de Jerba (décret n°73-162 du 5 avril 1973) ;
- à l'établissement de plans d'aménagement dont celui de Jerba (décret n°76-759 du 31 août 1976) qui visaient l'adéquation de l'offre touristique à des niveaux prévisibles de la demande (Italconsult 1971) ;
- à des règlements d'urbanisme qui prévoyaient les conditions d'occupation du sol en particulier, le nombre de lits à l'hectare (100 lits/ha en moyenne), le COS⁸, la hauteur des constructions et le CUF⁹.

L'État est donc intervenu pour la production foncière touristique notamment à travers l'utilisation du code des investissements.

L'AFT (Agence foncière touristique) a été créée en 1973 pour organiser le cadre juridique destiné à la maîtrise de l'emprise foncière, clef de voute de toute politique d'aménagement. La mission de l'AFT est d'acquérir et de céder les terrains nécessaires à la réalisation des projets agréés dans les zones touristiques. A partir de 1984, l'AFT, en collaboration avec l'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT), a été chargée de l'élaboration des PAT, des études et de l'exécution des programmes d'infrastructures des zones touristiques. Pour répondre à la demande des promoteurs et leur permettre d'une part, de prendre possession des terrains nécessaires à leurs projets et d'autre part, de maîtriser les coûts, l'AFT a constitué des stocks fonciers.

A Jerba, de 1973 à 1991, l'AFT a acheté 420 ha et a vendu 130 ha. Cette différence entre achats et ventes est due à l'inertie que l'île a connu en matière d'investissements puisque de 1969 à 1989, la capacité d'hébergement n'a progressé que de 4 450 lits. Aussi, les 290 ha restants ont-ils constitué un stock pour un développement futur. C'est ce qui se passera au cours des années 1992-1996¹⁰, période au cours de laquelle la capacité hôtelière additionnelle, + 27,5 %, n'a posé aucun problème et ce, grâce à l'existence du PAT.

Code de l'investissement

Le Code des investissements, loi n°90 21 du 19 mars 1990¹¹, portant promulgation du code des investissements touristiques, correspond à l'aide de l'État aux investissements. C'est un système d'incitations d'ordre fiscal, financier et d'encadrement qui vise à réduire le coût global de l'investissement et les charges d'exploitation. Cela se traduit en particulier par la prise en charge par l'État des travaux d'infrastructures

⁸ Le coefficient d'occupation du sol est le rapport de la surface bâtie au sol à la surface de la parcelle.

⁹ Le coefficient d'utilisation foncière est le rapport de la somme des surfaces hors-cœuvres des planchers à la surface de la parcelle (y compris loggias, terrasses couvertes, caves et garages).

¹⁰ VIII^e Plan de développement économique et social.

¹¹ Ce Code a été précédé par la Loi n°86-85 portant encouragement aux investissements touristiques.

nécessaires au projet jusqu'à limite du terrain et des fonds d'emprunt à hauteur de 60 % du coût de l'investissement¹².

Le Code des investissements touristiques a changé : il est devenu le Code unique d'incitation aux investissements¹³ afin d'éviter les distinctions sectorielles et pour se concentrer sur des mesures visant à promouvoir des objectifs spécifiques de développement de l'économie à long terme. Cela se traduit par une moindre intervention directe de l'État et plus d'incitation à la mobilisation des capitaux privés. Une analyse comparative entre les avantages prévus par le Code de 1990 et le Code de 1993 confirme bien la suppression de certains encouragements dont la prise en charge par l'État des travaux d'infrastructures. Il va de soi que lorsque des travaux sont effectués par des sociétés ou par l'AFT, leur coût est compris dans le prix du terrain, ce qui augmente nettement la charge foncière des projets touristiques. L'application du nouveau Code ne s'est réellement effectuée qu'en janvier 1995. Aussi, au début des années 1990, les promoteurs touristiques se sont engagés dans une véritable « course contre la montre » pour encore bénéficier de l'ancienne réglementation.

2. Environnement

A la fin des années 1980, la Tunisie s'est engagée dans une nouvelle stratégie économique visant l'insertion accrue de son économie au système mondial : encouragement et diversification des exportations, désengagement de l'État, rôle plus important de l'initiative privée. Ce renforcement de l'intégration de l'économie tunisienne s'est accompagné de l'acceptation des notions de « développement durable »¹⁴ et de « partenariat »¹⁵ (Bouzaher et Forster, 1995).

Une commission nationale pour le développement durable a été créée (décret n°93-2061 du 11 octobre 1993) et un document fondamental a été élaboré ; en matière de tourisme, il recommande de « *développer et de promouvoir un tourisme diversifié, intégré et respectueux de l'environnement* »¹⁶.

Dans ce contexte (Bourial, 1992), des institutions nouvelles ont été créées :

- **Le ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)**

Le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, créé en 1992, devenu aujourd'hui ministère de l'Environnement et du Développement durable.

De nombreuses institutions sous la tutelle du MEDD interviennent dans le domaine de l'environnement :

- *L'agence nationale de protection de l'environnement*¹⁷. Tous les projets touristiques doivent faire l'objet d'une étude d'impact¹⁸. Les autorités compétentes (municipalité, administration du tourisme) ne peuvent délivrer d'autorisation pour la réalisation d'une unité touristique qu'après accord préalable de l'ANPE et l'approbation du MEDD, l'agence étant placée sous la tutelle de celui-ci.
- *L'agence de protection et d'aménagement du littoral*¹⁹. L'APAL est chargée de la gestion des espaces littoraux et du suivi des opérations d'aménagement, de l'élaboration des études relatives à la protection du littoral et à la mise en valeur des zones naturelles, de l'observation de l'évolution des écosystèmes littoraux. Elle participe à la réglementation²⁰ relative au domaine public maritime, fixe les procédures de sa délimitation, les conditions de son utilisation et de son occupation, ainsi que les servitudes auxquelles sont assujettis les terrains limitrophes. L'article 25 de la Loi précise que « *nonobstant les règlements spéciaux [...], il est interdit de construire à une distance inférieure à 100 mètres à partir du DPM* ». Le DPM de Midoun/Jerba a été établi en 1995²¹.
- Le Centre international des techniques de l'environnement de Tunis qui organise la mise en place des écolabels.

¹² Article 15 du code des investissements de 1990.

¹³ Loi n°93-120 du 27 décembre 1993.

¹⁴ Cf. La Conférence de Rio de Janeiro, 1992.

¹⁵ Cf. La conférence de Barcelone, 1995.

¹⁶ Agenda 21, 1994.

¹⁷ Loi n°88-91 du 2 août 1988, portant création de l'ANPE.

¹⁸ Décret n°91-362 du 13 mars 1991.

¹⁹ Loi n°95-72 du 24 juillet 1995, portant création de l'APAL.

²⁰ Loi n°95-73 du 24 juillet 1995.

²¹ Décret n°95-2298 du 13 novembre 1995.

- *L'agence nationale de maîtrise de l'énergie* qui définit les politiques d'accompagnement des établissements touristiques dans leurs efforts de réduction des dépenses énergétiques.

La multiplication des institutions ayant la charge de protéger l'environnement constitue la traduction de l'importance que les pouvoirs publics tunisiens attachent à la notion de développement durable dans la vie socio-économique (Comete et Gersar, 1994).

3. Financement

Les municipalités de l'île bénéficient de :

- **FPZT**

Le Fonds de protection des zones touristiques²² a pour objectif l'amélioration de l'environnement et de l'assainissement. Il est géré par le ministère des Finances, le ministère du Tourisme et la FTH.

- **Municipalités touristiques**

Dans le cadre des municipalités touristiques, instituées par décret, des allocations sont versées par l'Etat. Elles permettent aux villes touristiques de bénéficier de lignes budgétaires pour l'amélioration du cadre de vie. Elles sont gérées par le ministère de l'Intérieur, le Secrétaire d'Etat chargé des Affaires régionales et des Collectivités locales et le ministère du Tourisme.

²² Loi n°92-122 portant loi des finances pour la gestion 1993 et notamment les articles 38, 39 et 40 relatifs à la création d'un fonds spécial.

VI. ANALYSE DU SYSTÈME TOURISTIQUE

Il apparaît en Méditerranée une extraordinaire diversité et hétérogénéité des modes de développement du tourisme. Toutefois, en dépit de la pertinence d'une étude sur la durabilité touristique, l'établissement d'un tel profil de durabilité pose des questions relatives à :

- Une approche systémique dont les attendus restent à préciser ;
- Des échelles d'analyse variées qui permettent difficilement de cerner l'ensemble des problèmes territoriaux ;
- Une notion de cycle de vie des destinations qui reste à préciser.

Mais l'enjeu de ce travail dépasse largement ce cadre d'analyse. Il doit prendre en compte une approche et des perspectives dynamiques qui s'inscrivent dans une vision d'avenir où chercheurs, praticiens et professionnels du tourisme se retrouvent pour définir un profil de durabilité ou une **croissance économique durable du tourisme**.

1. Les produits

1.1. Hôtellerie

A Jerba, la politique touristique a visé, au travers des infrastructures et des équipements, autant à développer une activité économique-hôtelière qu'à aménager l'espace. Ainsi, la zone balnéaire se caractérise par une concentration de la capacité hôtelière le long du littoral, dominée par des hébergements standardisés de type hôtels blocs (Banque mondiale, 2003). Le modèle entrepreneurial mis en place est accompagné par un espace contrôlé, avec pour conséquence un moindre impact sur l'environnement, mais avec une logique d'enfermement hôtelier qui n'a pas permis de s'ouvrir à l'ensemble du territoire jerbien.

En outre, la structure familiale du capital des hôtels tunisiens constitue un obstacle majeur pour l'adoption de bonnes pratiques de gouvernance (Fitchrating, 2007). Ainsi, les actionnaires fondateurs détiennent souvent les postes décisionnels et peuvent ainsi diriger leurs affaires au détriment des intérêts des créanciers. La transparence, généralement limitée, constitue une contrainte pour les établissements hôteliers tunisiens d'évoluer vers les bases de gestion d'entreprise, à savoir la collégialité, la concertation et la sensibilité sociale.

Par ailleurs, la plupart des établissements hôteliers n'ont aucune stratégie quant à la gestion des ressources humaines ce qui contribue à développer une très forte instabilité du personnel.

1.2. Tourisme

Le tourisme semble avoir anéanti l'espace central de l'île de Jerba, lieu d'activités anciennes, au profit des côtes de l'île, ou du moins d'une partie d'entre elles. Le centre de l'île est de plus en plus marginalisé économiquement et à l'écart des principales voies de communication. Il s'agit donc d'une littoralisation à l'échelle insulaire, qui s'emboîte dans une littoralisation qui se développe sur le littoral de l'ensemble du pays. Le phénomène n'est pas propre à Jerba, mais à bien des économies extraverties par la mondialisation des échanges, et particulièrement par le tourisme international.

Néanmoins, cette partie centrale tend à être partiellement revalorisée par la population de l'île, qui y construit des résidences principales de type pavillonnaire : on peut voir là une reconquête de l'intérieur de l'île par un esprit innovant, qui met en œuvre une architecture nouvelle en employant des modèles architecturaux importés.

Aussi, seul le littoral a réellement profité du développement. Mais de quel type de développement ? A Jerba, le produit balnéaire est plus un produit hôtelier qu'un produit touristique. La croissance économique durable du tourisme passe par **Jerba : île touristique**. Il ne s'agit pas d'un message promotionnel mais d'une réalité régionale : certes, la zone touristique, entité spatio-juridique, et d'autres « îlots », Houmt-Souk et Guelala, petit centre urbain au Sud de l'île dans la délégation de Ajim, ont bénéficié du développement du tourisme, mais c'est l'ensemble de l'île qui doit être **le berceau du patrimoine** (Largueche, 2000), moteur de développement,

et le tourisme, l'un des vecteurs. C'est une adéquation à construire pour mettre en place un véritable produit touristique qui, sans renier sa fonction première le balnéaire, s'ouvrirait à toutes les autres activités.

2. Commercialisation

L'offre en lits de Jerba doit répondre à une forte demande européenne essentiellement axée sur les marchés français et allemand. Cette demande de masse est avant tout une clientèle « d'intérieur » (Chapoutot, 2007) qui a ses propres logiques, à savoir une saisonnalité marquée et des comportements spécifiques.

Mais la crise de la zone euro a des répercussions directes sur la destination ; la crise économique en Europe engendre une baisse des prix de vente de la destination. Néanmoins et compte tenu de la petite taille de la destination, la marge de progression en matière touristique, en termes d'investissement et de coopération, reste grande. Par ailleurs, ces difficultés poussent la Tunisie à poursuivre une politique de diversification de ses marchés vers les pays maghrébins, arabes et à promouvoir ses relations avec les marchés lointains, par exemple les marchés américain et asiatique.

Les éléments, qui expliquent l'importance des tour-opérateurs, sont les suivants :

- La praticabilité du forfait

La « **fabrication** » d'un séjour est une **affaire** souvent **complexe** qui implique **l'intervention de plusieurs professionnels**. Schématiquement, elle comprend la destination, le choix de l'hôtel en fonction de sa catégorie, de ses tarifs, de la durée et de la période du séjour, le réceptif qui va agrémenter le séjour (guide, excursions, etc.) et le transporteur qui acheminera le client. Il s'agit d'assembler le tout et de le forfaitiser. Donc, outre son côté pratique, l'intérêt du forfait en termes de prix des séjours touristiques est tel que les touristes dans leur très grande majorité préfèrent utiliser cette formule, et ce d'autant plus que l'accès à la destination « Jerba » pour le tourisme international passe par l'aérien.

- La concurrence

Le mode de développement du tourisme en Tunisie a subi peu d'adaptations depuis une quarantaine d'années alors que des changements sont apparus :

- La multiplication de l'offre internationale a engendré une concurrence accrue entre les différentes destinations et par là-même une baisse conséquente des prix des séjours touristiques. Elle a modifié les rapports entre les hôteliers et les tour-opérateurs qui sont passées de la collaboration à un partenariat bien compris.
- Le tour-opérateur choisira ses partenaires en fonction de l'emplacement de l'hôtel, de l'image de marque et de la catégorie de l'établissement. Ces critères vont conditionner le succès de l'activité du tour-opérateur et constituer sa force de vente auprès de la clientèle européenne.
- L'hôtelier, en répondant à toutes les demandes de son partenaire en termes de capacité hôtelière et de standing, va modifier l'offre d'hébergement.
- Par ailleurs, les TO se sont développés par intégration horizontale et verticale, ce qui a augmenté leur part de marché et renforcé leur emprise sur les prix.

- Les caractéristiques hôtelières

Capacité moyenne des hôtels : Le nombre de lits moyen par établissement a fortement augmenté et ce, compte tenu d'une commercialisation par les tours-opérateurs qui imposent des capacités hôtelières de plus en plus importantes. En 20 ans, de 1966 à 1986, il est passé de 123 lits/hôtel à 228 lits/hôtel.

Standing : Une meilleure commercialisation passe par une meilleure catégorisation. Alors qu'en 1997, la part des seuls hôtels 3* représentait 46 % de l'offre d'hébergement, elle n'était plus que de 37 % en 2005. Par contre, celle des hôtels 4* et 5* est passée, pour la même période, de 36 % à 50 %.

En Tunisie où plus de 400 tour-opérateurs commercialisent la destination, 85 % des touristes viennent selon la formule du forfait. Il est donc légitime de penser que la commercialisation « forfait » est tout au moins identique à Jerba.

2.1. La saisonnalité

A Jerba, la saisonnalité est moins marquée que dans les autres régions touristiques de la Tunisie. Jerba bénéficie, en effet, d'un confort climatique exceptionnel, ce qui permet un étalement de la saison balnéaire, **six mois commercialisés au prix de la haute saison**. Néanmoins et pour préserver un taux d'occupation correct, la commercialisation s'effectue sur toute l'année entraînant par la même des prix moyens.

2.2. Les comportements

La formule « All inclusive » qui ne s'applique pas uniquement aux VV mais également au « hôtel-club », et ce quelque soit le niveau de standing, est fondée sur « l'intérieur », les animateurs et le « tout compris ». Le village « Djerba la Douce » avec ses 20 ha situés en bordure de mer, ses 3 piscines, ses infrastructures pour enfants à partir de 4 mois, son centre de thalassothérapie, s'inscrit dans ce type de commercialisation.

Aussi, la plupart des hôtels blocs sont des hôtels-clubs qui proposent des formules avec une intégration de l'ensemble des composantes de l'animation.

Pour les hôteliers, la connaissance de l'état du booking est de plus en plus difficile à établir. L'effet de dernière minute (*last minute*) est de plus en plus marqué sur le marché français en particulier.

3. Crises

Il y a lieu de différencier deux types de crise :

3.1. Crise conjoncturelle

Une crise conjoncturelle peut-elle être perçue comme une opportunité pour la relance de l'activité touristique et ce en conformité avec les principes du développement durable ?

Le tourisme a une forte capacité d'adaptation aux crises conjoncturelles. Actuellement, les effets de la crise économique se font sentir sur les consommateurs européens qui recherchent le meilleur rapport qualité-prix ; dans les pays européens, le tourisme national et celui de proximité, motorisé, connaissent une embellie. Aussi, dans une conjoncture difficile, le facteur prix est primordial : la destination doit être compétitive. Les professionnels s'adaptent et les stratégies évoluent. Ainsi, en Tunisie, la formule « All inclusive » semble être la règle.

En période de crise, ce type de commercialisation, correspondant à une logique d'enfermement, ne favorise pas les extras tels les excursions ; par ailleurs, les revenus des personnels diminuent avec la quasi disparition des pourboires.

Jerba *résiste aux modes* et se classe en tête des destinations préférées des Français²³ grâce à la généralisation des formules "All inclusive" et au développement d'une offre aérienne de plus en plus dense.

3.2. Crise structurelle

La crise structurelle oblige à une réflexion plus approfondie dans laquelle il faudrait *fuir l'apriori pour saisir l'infrastructural* (Perec, 1969). Se pose ainsi la question du visible et du lisible : voici de beaux hôtels fréquentés par des groupes de touristes et tout semble bien fonctionner, mais en termes de rentabilité, la réalité est tout autre puisque, selon le président de la FTH, 200 établissements touristiques sont dans l'incapacité de rembourser leurs dettes aux organismes bancaires. La structure familiale du capital des hôtels tunisiens constitue parfois un obstacle majeur pour l'adoption de bonnes pratiques de gouvernance.

²³ La Tribune, 21 septembre 2010.

C'est dans ces situations où l'immatériel prend le dessus sur le matériel que les changements doivent être opérés. Il en va de la compétitivité de la destination et de la pérennité de l'activité touristique (Femip, 2008). L'État doit jouer son rôle de régulateur et ce, afin de restructurer une activité où les défaillances se multiplient.

4. Cycle de vie

Le cycle de vie de la destination ? Telle est la question posée. Cet aspect purement théorique n'a jamais été vérifié sur le terrain. Il existe des contextes différents dans lesquels la destination est dans l'obligation de « *se concevoir changeante* » et ce grâce aux innovations et où la **compétitivité** est seule garante du succès de la destination. Le cycle de vie d'une destination est donc fonction de la capacité de connaître et de comprendre les attentes des clients et de la capacité d'innovation. C'est une approche et une perspective dynamiques en interaction avec l'ensemble des acteurs.

4.1. NTIC

Pendant longtemps, Internet n'a servi que de source d'informations touristiques. Mais actuellement, les ventes, transport et hébergement, sont de plus en plus importantes via Internet : il s'agit là d'un positionnement qui pourrait profiter aux hôteliers pour se dégager des TO.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'améliorer l'image de la destination (Legoff, 2009), Jerba, et les prestations de service, d'enrichir et diversifier le produit touristique et de généraliser la pratique de *dynamic pricing*²⁴.

Les résultats pendant la basse saison sont dus aux facteurs exogènes, en particulier les prix des séjours, mais également aux facteurs endogènes, en particulier le confort climatique. Mais, et malgré des efforts d'enrichissement, le produit balnéaire ne répond pas aux attentes d'une demande à la recherche d'une offre indépendante de l'offre balnéaire.

Néanmoins, le système « All inclusive » répond parfaitement aux attentes de la clientèle en période de crise.

4.2. Innovation

A Jerba, le 1^{er} VV du « club Med » a ouvert ses portes en 1971, et ce à travers une promotion de l'image : Jerba correspond à un emplacement sensationnel ; il n'y a ni eau, ni électricité, par contre, c'est la Polynésie à 5 heures de Paris. 40 ans plus tard, alors que l'île est « saturée d'hôtels », Jerba reste une destination prioritaire du « Club Med », et ce à partir d'une promotion axée sur une stratégie de montée en gamme et sur l'authenticité à travers l'utilisation du patrimoine tunisien.

5. Destination - Régionalisation

Pour de nombreux pays, en particulier au Sud de la Méditerranée, la destination se superpose au pays ; Jerba, parce que milieu insulaire, a eu la chance d'être une deuxième destination en Tunisie.

Mais, le développement du tourisme sur le littoral semble avoir anéanti l'espace central de l'île de Jerba, lieu d'activités anciennes. Le déclin de toute cette activité, dispersée dans l'île, a entraîné l'abandon et la ruine des bâtiments supports de la vie sociale et culturelle : mosquées, ateliers, habitations, huileries. Le centre de l'île est de plus en plus marginalisé économiquement et à l'écart des principales voies de communication. Il s'agit donc d'une littoralisation à l'échelle insulaire. Le phénomène n'est pas propre à Jerba, mais à bien des économies extraverties par la mondialisation des échanges et particulièrement par le tourisme international. Cette partie centrale doit donc être mise en valeur afin que l'île dans son ensemble devienne destination touristique. Du reste, cette zone centrale (intérieur de l'île, forme d'arrière pays de la zone touristique) tend à être partiellement revalorisée par les Jerbiens qui y construisent des résidences principales de type pavillonnaire.

²⁴ Elle est destinée à stimuler les réservations précoces qui, seules, permettent d'établir un *booking*.

5.1. Différenciation

L'île doit être considérée comme un ensemble qui tire sa spécificité d'un équilibre harmonieux entre son milieu naturel et les activités humaines. La prise de conscience des déséquilibres littoral/intérieur conduit à établir un ensemble de recommandations concrétisant la volonté d'insérer toute initiative future dans une vision territoriale globale. Le cadre écologique naturel particulièrement fragile doit faire l'objet d'une attention constante : l'île doit notamment préserver les sites naturels (Ras Er-Rmel), bord de mer, dunes, sebkhas. L'agriculture doit faire l'objet de programmes de rénovation. La réussite d'initiatives privées dans le secteur de l'artisanat doit convaincre les responsables de réanimer ce secteur vital pour l'équilibre social de l'île ; afin d'éviter le glissement vers la production d'objets de pacotille, il est nécessaire que des idées nouvelles, alliant tradition et modernité, soient concrétisées par des techniciens hautement qualifiés.

5.2. Identification

L'île dans son ensemble doit présenter une image touristique qui valorise tous les aspects de Jerba. Aussi, y-a-t-il lieu d'abandonner la notion de « zone touristique » et tous les avantages qui en découlent ; ces avantages, fiscaux, financiers et de marketing, doivent être répartis sur l'ensemble du territoire insulaire. Ainsi, il serait possible d'aboutir à une diversification de l'offre d'hébergement, à l'enrichissement du produit balnéaire et à la mise en place d'un label jerbien.

5.3. Stratégie de marketing

La question de la mise en place des pratiques vertueuses et respectueuses de l'environnement dans le cadre de la promotion mérite d'être abordée. La stratégie de marketing serait fondée sur une mise en valeur d'un environnement dans sa globalité.

Conclusion

La vision systémique aurait pu permettre de mettre en évidence « *les différents éléments de chaque système en interaction dynamique, organisé en fonction d'un but* » (de Rosnay, 1975), ici le tourisme. Cette approche englobe l'ensemble des éléments du système considéré, mais elle ne découpe pas, ne trie pas – cela pose un problème quant à la représentation d'un état des lieux. Cette approche permet d'aborder le phénomène touristique dans sa globalité et d'appréhender ainsi l'influence du global sur l'offre touristique locale. Or tout réductionnisme est un obstacle à la solution des problèmes complexes qui se posent dans l'environnement, et par voie de conséquence, s'oppose au développement durable (Mayer, 2000). Ainsi, et dans le cadre du tourisme, la mobilité est la notion qui met le plus en évidence l'ensemble des problèmes lié au contexte de développement durable. Elle aurait dû être prise en compte pour définir un profil de durabilité touristique.

Mais, entre les intérêts des opérateurs privés, ici des hôteliers, qui connaissent de réelles difficultés en termes de commercialisation, et la volonté des pouvoirs publics à prendre en compte l'ensemble des aspects environnementaux (Chapoutot, 2004), le décalage est grand. La conciliation de la dynamique du tourisme et des enjeux environnementaux passe par la définition d'une **culture environnementale touristique** applicable à chaque produit touristique. Dorénavant, c'est aux acteurs privés qu'est dévolu le rôle principal en matière de développement. Et si l'autorité publique se désengage, c'est à l'État qu'il revient néanmoins de préserver l'environnement et d'organiser l'aménagement des sites touristiques.

BIBLIOGRAPHIE

- ACC (2005). *Étude du marché interne*. Tunis : ONTT, MT.
- AGENDA 21 (1994). *Structure et axes majeurs de l'Agenda 21 national, établissements humains, énergie, industrie, tourisme et développement durable*. Tunis : MEAT.
- AGENDA 21 (2009). *Tourisme et qualité environnementale. Parcours de qualité pour la filière touristique de l'île de Djerba, Perspective de l'environnement dans l'île de Djerba. Le rapport entre tourisme et écosystèmes, Projet de coopération entre les îles de Djerba et de la Sardaigne, version provisoire*. Tunis.
- ASD (1975). *Pour la sauvegarde de l'architecture et de l'environnement de Djerba, Communications et recommandations du séminaire 23-26 janvier 1975, Djerba*.
- ASD (1998). *Éternelle Djerba*. Tunis : Association de sauvegarde de l'île de Djerba et Société tunisienne des arts graphiques.
- BADUEL, P.-R. (1995). Approches socio-politiques du local. In *Contacts et échanges culturels en Méditerranée*. Aix-en-Provence. pp. 37-47.
- BANQUE MONDIALE (2003). *Stratégie de développement touristique en Tunisie*. Tunis : MT.
- BEN YAGOUB, S. (1986). *Histoire de l'île de Djerba*. Tunis : éd. Jouini.
- BOURGOU, M. et KASSAH, A. (2008). *L'île de Djerba – Tourisme, Environnement, Patrimoine*. Tunis : Cérés édition.
- BOURIAL, H. (1992). *Répertoire de l'environnement en Tunisie*. Tunis : La Nef.
- BOUZAHER, A., FORSTER, S. (1995). *Croissance économique et durabilité écologique en Tunisie. Leurs relations et leur portée, Mémoire économique sur la Tunisie. Annexe 1. Division de l'environnement, Département technique, Région Europe et Asie centrale, Moyen-Orient et Afrique du Nord*. Washington : Banque mondiale.
- CHAPOUTOT, J.-M. (1990). Tourisme, alternative à l'aménagement. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 4, ADICUEER. pp. 511-522.
- CHAPOUTOT, J.-M. (1994). *Le foncier touristique en Tunisie : de la disponibilité à la préservation*. Aix-en-Provence : Centre des Hautes Études Touristiques. (Cahiers du Tourisme, série B-74). 50 p.
- CHAPOUTOT, J.-M. (1999). *Jerba : espace insulaire, développement touristique et comportement humain*. Agdal, Rabat : Université Mohamed V –. (Série colloques et séminaires, n°79). pp. 121-135.
- CHAPOUTOT, J.-M. (1999). *La politique touristique de la Tunisie à l'heure de la mondialisation : reformulation des stratégies et redéfinition du rôle des acteurs*. Iremam. (Études de l'Annuaire de l'Afrique du Nord). pp. 163-183.
- CHAPOUTOT, J.-M. (2004). *Indicators of sustainable development for tourism destinations*. Madrid : OMT.
- CHAPOUTOT, J.-M. (2008). *De la qualité à la qualité totale : Les systèmes d'appui à la qualité dans l'hôtellerie en Tunisie*. Perpignan : Cirvath. (Les Cahiers internationaux du tourisme, n°2).
- COMETE & GERSAR (1994). *Développement du tourisme et préservation de l'environnement en Tunisie (Projet Metap), vol. 1 et vol. 2*. Tunis : MEAT.
- De ROSNAY, J. (1975). *Le macroscopie*. Paris.
- EL CADI, F. (2007). *Passionnante épopée djerbienne*. Djerba.
- FEMIP (Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat) (2008). *Le tourisme dans les pays de la Femip. Stratégie, politiques et propositions à l'échelle sous-régionale*. Luxembourg : BEL.
- FITCRATING (2007). *Industrie touristique tunisienne : un modèle économique à rénover*. Tunis.
- GREVIN, E. (1937). *Djerba. L'île heureuse et le Sud tunisien*. Paris : Stock.
- HÉNIA, L. et ALOUANE, A. (1999). *Les ambiances thermiques à l'île de Jerba*. (Publication de l'AIC, vol. 12). pp. 17-25.
- HÉNIA, L. (dir.) (2008). *Atlas de l'eau en Tunisie*. Université de Tunis.
- IHE (2008). *Étude de vulnérabilité environnementale et socio-économique du littoral tunisien face à une élévation accélérée du niveau de la mer due aux changements climatiques et identification des stratégies d'adaptation*. Tunis : DGEQV, MEDD.
- ITALCONSULT (1975). *Programme d'infrastructure pour le développement du tourisme en Tunisie, Vol. I, analyse de la situation actuelle ; vol. II, options fondamentales du programme ; vol. III, programme d'investissement*. Tunis : Ministère du tourisme et de l'Aménagement du territoire.

- JICA (2001). *Développement du tourisme en Tunisie à l'horizon de 2016 : Conditions de valorisation des ressources touristiques culturelles, écologiques et sahariennes*. Tunis : MT.
- JOMNI, R. (1981). *Les effets du tourisme sur les activités traditionnelles et sur les valeurs socio-culturelles à Jerba, Tourisme et petites îles, colloque de l'Union géographique internationale*. Commission de géographie du tourisme et des loisirs, I. pp. 159-198.
- KASMI, M.-S. (dir.) (1993). *Amélioration de l'organisation administrative municipale et élaboration d'un système d'information et de tableaux de bord communaux*. Tunis : Centre de Recherches et d'études Administratives, ENA.
- LARGUECHE, A. (2000). Stratégie de valorisation du patrimoine et schéma directeur d'aménagement du territoire. Une adéquation à construire. In *Actes du séminaire international : Patrimoine et co-développement durable en méditerranée occidentale*. Tunis. pp. 93-105.
- LEGOFF, N. (2009). Le Cap Bon face au tourisme informel : évolutions paysagères et risque environnemental. *Revue Tunisienne de Géographie*, n°40. pp. 57-86.
- MAYER, M. (2000). Patrimoine, durabilité et futur. In *Actes du séminaire international : Patrimoine et co-développement durable en méditerranée occidentale*. Tunis pp. 47-51.
- MIOSSEC, J.-M. et PASKOFF, R. (1979). Évolution des plages et aménagements touristiques à Jerba : le cas du littoral nord-est de l'île. *Méditerranée*, n°1-2. pp. 99-106.
- MIOSSEC, J.-M. (1976). Croissance et environnement à Jerba. *Bulletin de l'Association des géographes français*, n° 435-436. pp. 203-208.
- MIOSSEC, J.-M. (1996). *Le tourisme en Tunisie. Un pays en développement dans l'espace touristique international, Thèse d'État*.
- OFFICE DU THERMALISME. *Données utiles : Principales manifestations thermominérales en Tunisie*. Ministère du Tourisme, République Tunisienne.
- ONEQ (2009). *L'emploi dans le secteur hôtelier*. Tunis : Ministère de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes.
- ONTT. *Le tourisme en chiffres*. Tunis : ONTT.
- OUESLATI, A. (1993). *Les côtes de la Tunisie. Géomorphologie et environnement et aptitudes à l'aménagement*. Université de Tunis. (Publications de la faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, série 2, vol. XXXIV)
- PASKOFF, R. (1987). Plage et tourisme en Tunisie. In *Le développement du tourisme dans les espaces voisins des grandes zones de fréquentation touristique*. UGI / ONTT. pp. 276-287.
- PASKOFF, R. (1994). *Développement du tourisme et préservation de l'environnement en Tunisie, Projet METAP, vol. II, Rapport d'expert n°1*.
- PASKOFF, R. (2004). L'île de Djerba et le développement durable : une vision géographique. *La Géographie*, n°1513. pp. 27-34.
- PEREC, G. (1969). *La disparition*. Paris.
- SAHLI, M. (1990). *Le tourisme en Tunisie*. Tunis : Serviced.
- SMAOUI, A. (2000). Tourisme et patrimoine, change ou mirage ? In *Actes du séminaire international : Patrimoine et co-développement durable en méditerranée occidentale*. Tunis. pp. 53-59.
- TLATLI, S. (1967). *Djerba. L'île des Lotophages*. Tunis : Cérès Productions.
- TMARZIZET, K. (1997). *Djerba, l'île des rêves*. Tunis : Société tunisienne des arts graphiques.

Table des illustrations

Figure 1 : La Tunisie et Jerba	5
Figure 2 : Le gouvernorat de Médenine et les délégations de l'île de Jerba	6
Figure 3 : L'île de Jerba vue du ciel – Quelques repères	7
Figure 4 : Délimitation de la zone touristique - Jerba	8
Figure 5 : Comparaison des taux d'occupation mensuels – Tunisie / Jerba-Zarzis, en 2008	9
Figure 6 : Jerba - une île de tolérance	10
Figure 7 : Évolution du trafic passagers Jerba (1997-2007).....	11
Figure 8 : Jerba - Répartition des vols passagers par nature de trafic - 2007	12
Figure 9 : Localisation des hôtels à Jerba	16
Figure 10 : Répartition de la capacité en lits par catégorie - 1998	17
Figure 11 : Répartition de la capacité en lits par catégorie - 2008	17
Figure 12 : Ventilation de la capacité lits par tranche - 2008.....	18
Figure 13 : Evolution des réalisations des green-fees 2000-2008.....	21
Figure 14 : Répartition des green-fees selon les principaux marchés 2000-2004-2006	22
Figure 15 : Ventilation des green-fees 2008.....	23
Figure 16 : Borj El Ghazi –Entrées mensuelles des visiteurs 2008	25
Figure 17 : Musée des arts et traditions populaires – Entrées mensuelles des visiteurs 2006	26
Figure 18 : Évolution des nuitées hôtelières 1963 - 1969	27
Figure 19 : Évolution des nuitées hôtelières 1998-2008	27
Figure 20 : Taux d'occupation des établissements hôteliers – Jerba (1998-2008).....	30
Figure 21 : Durée de séjour des non résidents et des résidents à Jerba (1998-2008).....	32
Figure 22 : Évolution des emplois directs et indirects à Jerba (1989-2008).....	36
Figure 23 : Réseau de transfert d'eau potable à Jerba.....	38
Figure 24 : L'espace jerbien avant le tourisme.....	49
Figure 25 : L'espace jerbien depuis le tourisme.....	49
Figure 26 : Estampe de Jerba 1560	52
Figure 27 : Littoral touristifié et urbanisé - Jerba	52
Tableau 1 : Caractéristiques des communes étudiées	6
Tableau 2 : Répartition du trafic aérien - 2007	12
Tableau 3 : Capacité et superficie des îlots - 1975	14
Tableau 4 : Hébergement - Plan d'aménagement touristique - 1985	15
Tableau 5 : Animation - Plan d'aménagement touristique – 1985.....	15
Tableau 6 : Évolution de la capacité lits – Jerba – 1965-2008	16
Tableau 7 : Températures moyennes mensuelles en °C – Golf Jerba.....	20
Tableau 8 : Caractéristiques du Golf Jerba	21
Tableau 9 : Comparaison des performances des marchés français et allemand - 2000-2007.....	21
Tableau 10 : Réalisation des green-fees par mois : 1999-2008.....	22
Tableau 11 : Borj El Ghazi - Nombre de visiteurs : 2005-2008	24
Tableau 12 : Mosquée Fadhloun - Nombre de visiteurs : 2005 - 2008.....	25
Tableau 13 : Musée des arts et traditions populaires Nombre de visiteurs : 2005-2008	25
Tableau 14 : Évolution des nuitées R et NR – Jerba-Zarzis 1963 - 1968.....	28
Tableau 15 : Évolution des nuitées R et NR – Jerba-Zarzis 2004 - 2008.....	28

Tableau 16 : Nuitées par principaux marchés européens : 1970.....	28
Tableau 17 : Nuitées des principaux marchés européens : 1988	29
Tableau 18 : Nuitées des principaux marchés européens : 1994	29
Tableau 19 : Nuitées des principaux marchés européens : 2000	29
Tableau 20 : Nuitées des principaux marchés européens : 2008	29
Tableau 21 : Nuitées - Maisons de jeunes : 2006-2007	30
Tableau 22 : Taux d'occupation mensuel – Jerba : 1968-2008.....	31
Tableau 23 : Taux d'occupation par catégorie - Jerba-Zarzis. 2008.....	31
Tableau 24 : Évolution du rapport valeur ajoutée / PIB (%). Tunisie	34
Tableau 25 : Évolution de la valeur ajoutée du tourisme en millions d'euros. Tunisie	35
Tableau 26 : Évolution Recettes Tourisme / Total des Exportations (%). Tunisie	35
Tableau 27 : Taux de couverture du déficit commercial par les recettes touristiques	35
Tableau 28 : Répartition mensuelle de la consommation d'eau – Jerba : 2002-2008	38
Tableau 29 : Répartition mensuelle de la consommation d'énergie dans le secteur touristique à Jerba.....	41
Tableau 30 : Composition des ordures ménagères en zone touristique	41
Tableau 31 : Répartition de la population active (%) - Jerba. 1994-2004.....	44
Tableau 32 : Évolution de la population de l'île de Jerba	46
Tableau 33 : Évolution du taux d'accroissement par délégation. 1984-1994 et 1994-2004.....	47
Tableau 34 : Évolution du taux moyen de croissance annuel (%).....	47
Tableau 35 : Évolution du taux de masculinité par délégation. 1984-2004.....	47
Tableau 36 : Évolution du bilan migratoire par délégation	48
Tableau 37 : Mouvements migratoires dans les trois délégations - 2005.....	48